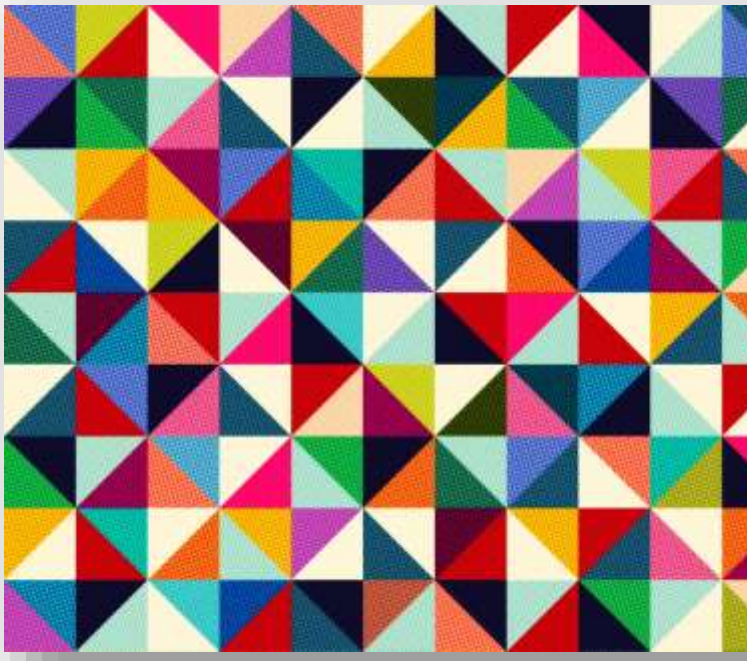

Agriculture & alimentation

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Action #1
Une méthodologie à co-construire : élaborer une cartographie interdisciplinaire des acteurs du territoire parties-prenantes du futur système alimentaire territorial
Action #2
Elaborer un diagnostic alimentaire du territoire pour comprendre et analyser les dynamiques alimentaires locales
Action #3
Définir une méthodologie partagée

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> LES TENDANCES DE L'AGRICULTURE

Tendance #1
Une évolution négative de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 2000 et 2010 plus forte que la tendance nationale et plus marquée dans les zones de montagne
Tendance #2
Une évolution négative de la Production Brute Standard (PBS) entre 2000 et 2010 plus forte que la tendance nationale et plus marquée à l'Est du territoire
Tendance #3
Une concentration des moyennes et grandes exploitations agricoles qui se poursuit au Nord du territoire malgré une baisse de leur nombre total

Tendance #4
Une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016 sur le territoire du PETR à l'image de la situation départementale, régionale et nationale
Tendance #5
A l'échelle départementale, une prédominance de la culture céréalière (blé et maïs) et des oléagineux (tournesol et colza) ancrée dans les pratiques agricoles locales depuis plus de 20 ans
Tendance #6
Une part très faible de productions fruitières centrée sur les pommes, les noix et les noisettes
Tendance #7
Plantes aromatiques et médicinales : une part des superficies en chute depuis 2015, inférieure à 5 hectares et une production anecdotique
Tendance #8
Une part croissante et continue des surfaces dédiées à la production viticole depuis 2009
Tendance #9
Une production animale dominée par l'élevage bovin et ovin ancrée dans les pratiques depuis plus de 20 ans au bénéfice de la production de viande, la part de la production laitière ne cessant de chuter depuis 2000
Tendance #10
Après une chute continue du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole depuis 2006, une augmentation rapide depuis 2017 majoritairement des jeunes de moins de 40 ans qui choisissent de s'installer en zone de montagne
Tendance #11
Les signes officiels de qualité et d'origine : seule l'indication géographique protégée au 14/12/2014
Tendance #12
L'agriculture biologique une croissance continue et soutenue depuis plus de 10 ans
Tendance #13
L'agriculture forte contributrice à l'émission des Gaz à effet de serre : des adaptations au changement climatique possibles

>>>

PORTRAIT DE TERRITOIRE

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - PAT

Prévus dans la Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art. 39), les projets alimentaires territoriaux son élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire.

Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de le production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

> *« Il s'agit d'un projet élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondant à l'objectif de développer et de structurer l'économie agricole et alimentaire locale, de la production à la consommation, et ainsi de favoriser le maintien et le partage de la valeur économique sur le territoire. Les PAT participent à la consolidation de filières territorialisées, à la mise en œuvre d'un système alimentaire territorial et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts et/ou de proximité, en particulier relevant de la production biologique.*
>
> *Dans ce cadre, les actions répondant à la fois aux objectifs du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et aux objectifs des Plans Régionaux de l'Agriculture Durable (PRAD), peuvent prendre la forme de Projets Alimentaires Territoriaux.*
>
> *Evidemment, un PAT peut contenir d'autres thématiques, mais il est nécessaire de répondre aux objectifs du PNA et du PRAD pour être labélisé. Il se doit également d'être cohérent avec les politiques publiques nationales (projet agroécologique) et territoriales concernées (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, schéma de cohérence de territoire, plan de massif, etc.). »*
>
> Guide des actions dans le cadre des projets alimentaires territoriaux | Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche | Octobre 2018

RESPECTER
Objectifs
PLAN
ALIMENTAIRE
NATIONAL
1 Justice sociale
2 Lutte contre le gaspillage alimentaire
3 Education alimentaire de la jeunesse
4 Ancrage territorial
Circuits courts et de proximité dont AB
Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, de saison, signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) et/ou label agriculture biologique (AB)

RESPECTER
Objectifs
PLAN
ALIMENTAIRE
REGIONAL - OCCITANIE
1 Favoriser l'accès des populations fragiles à une bonne alimentation
2 Soutenir une production et une consommation responsables et lutter contre le gaspillage alimentaire
3 Promouvoir l'éducation des jeunes au bien-manger
4 Valoriser le patrimoine agricole, agro-alimentaire et culinaire
Encourager l'élaboration de projets alimentaires de territoire
Encourager une restauration collective de qualité

Action #1

Une méthodologie à co-construire : élaborer une cartographie interdisciplinaire des acteurs du territoire parties-prenantes du futur système alimentaire territorial

L'objectif de cette phase est de produire une cartographie des parties prenantes de la future politique alimentaire du territoire, afin de mieux comprendre :

- **Leurs compétences et leur positionnement par rapport à la question alimentaire.** Il est important de mettre en lumière les outils et leviers d'action dont dispose chaque acteur.
- **Leurs actions existantes, leur volonté et leur possibilité de s'engager dans d'autres actions.**
- **La manière de les associer à l'élaboration de la politique territoriale alimentaire** afin d'assurer leur mobilisation, et ainsi, définir un plan de concertation qui prenne en compte les contraintes spécifiques à chaque acteur (en termes de ressources, de temps, de priorités, etc.).

Durant cette phase, un lien est également établi avec la communauté scientifique locale pour l'associer de manière très opérationnelle au processus de concertation. Les échanges entre les acteurs territoriaux et les acteurs académiques devront être facilités par le PETR de l'Ariège.

A l'issue de cette étape une cartographie des acteurs sera proposée aux EPCI membres. Elle permettra de promouvoir les initiatives existantes et d'identifier les acteurs ressources du territoire pour mettre en place un plan d'action co-porté. Les acteurs identifiés seront interrogés pour les associer dès les premières phases aux réflexions menées par le PETR.

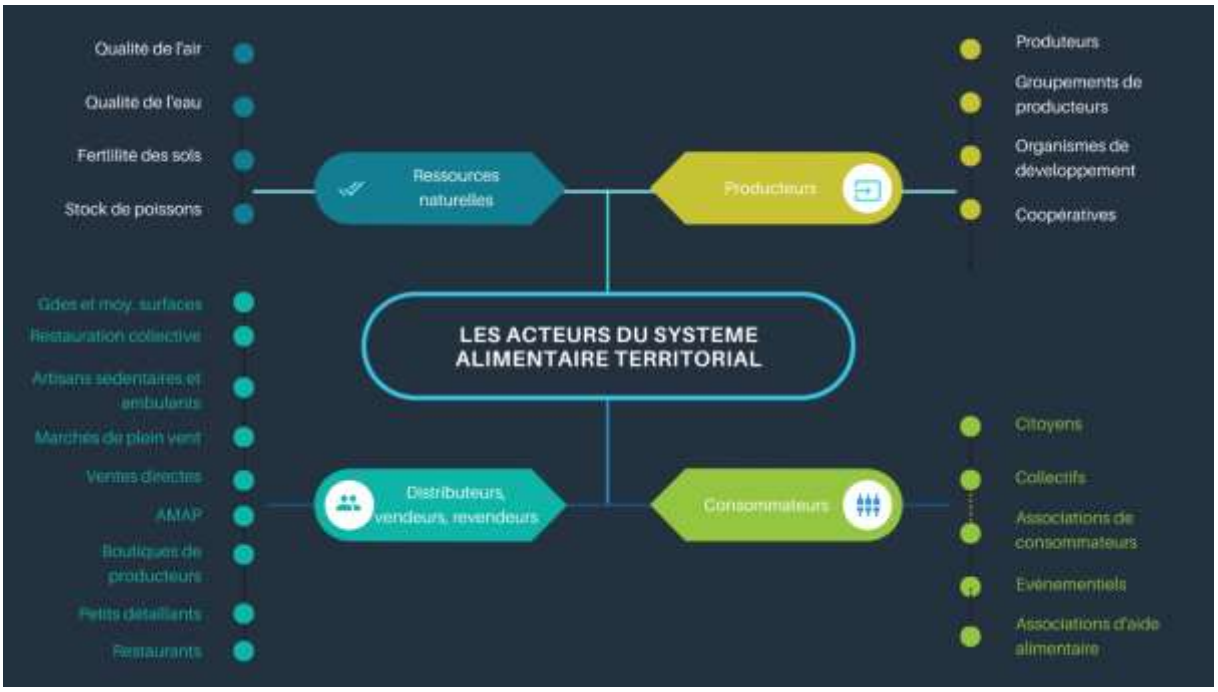
Qualité de l'air
Qualité de l'eau
Fertilité des sols
Stock de poissons
Ressources naturelles
Producteurs
Produteurs
Groupements de producteurs
Organismes de développement
Coopératives
LES ACTEURS DU SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL
Gdes et moy. surfaces
Restauration collective
Artisans sedentaires et ambulants
Marchés de plein vent
Ventes directes
AMAP
Boutiques de producteurs
Petits détaillants
Restaurants
Distributeurs, vendeurs, revendeurs
Consommateurs
Citoyens
Collectifs
Associations de consommateurs
Evénementiels
Associations d'aide alimentaire

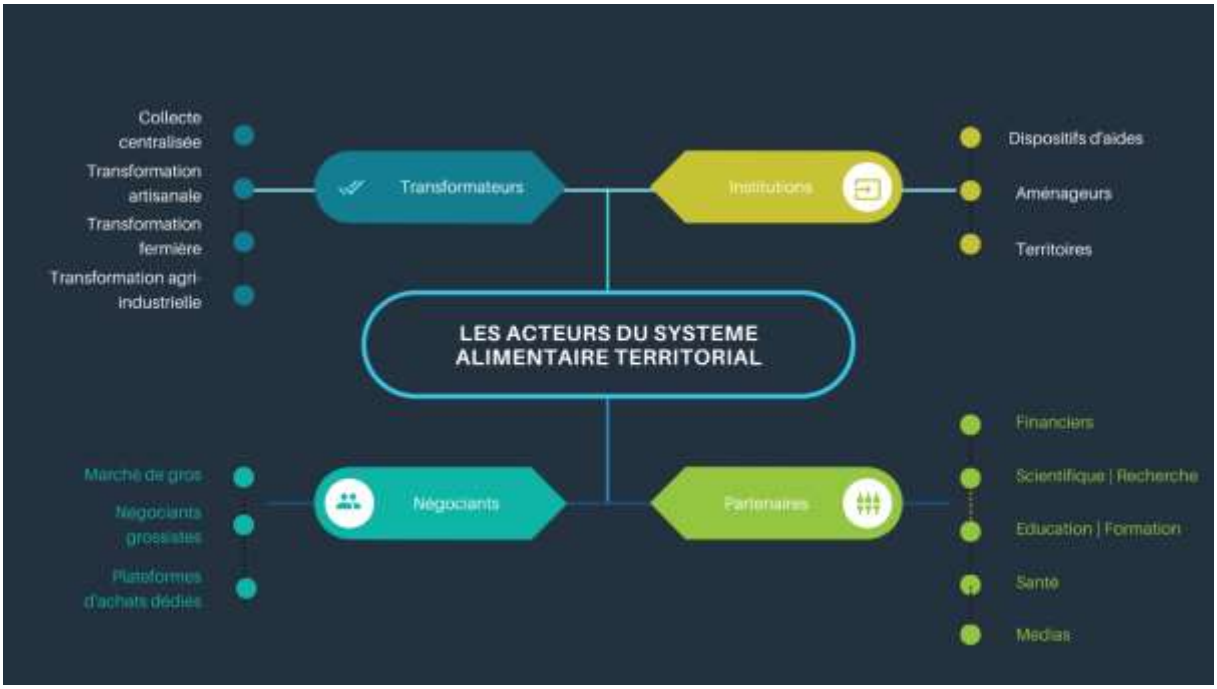
Collecte centralisée
Transformation artisanale
Transformation fermière
Transformation agri-industrielle
Transformateurs
Institutions
Dispositifs d'aides
Aménageurs
Territoires
LES ACTEURS DU SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL
Marché de gros
Négociants grossistes
Plateformes d'achats dédiés
Négociants
Partenaires
Financiers
Scientifique | Recherche
Education | Formation
Santé
Medias

Action #2

Elaborer un diagnostic alimentaire du territoire pour comprendre et analyser les dynamiques alimentaires locales

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le PNA et revêtent :

- **une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

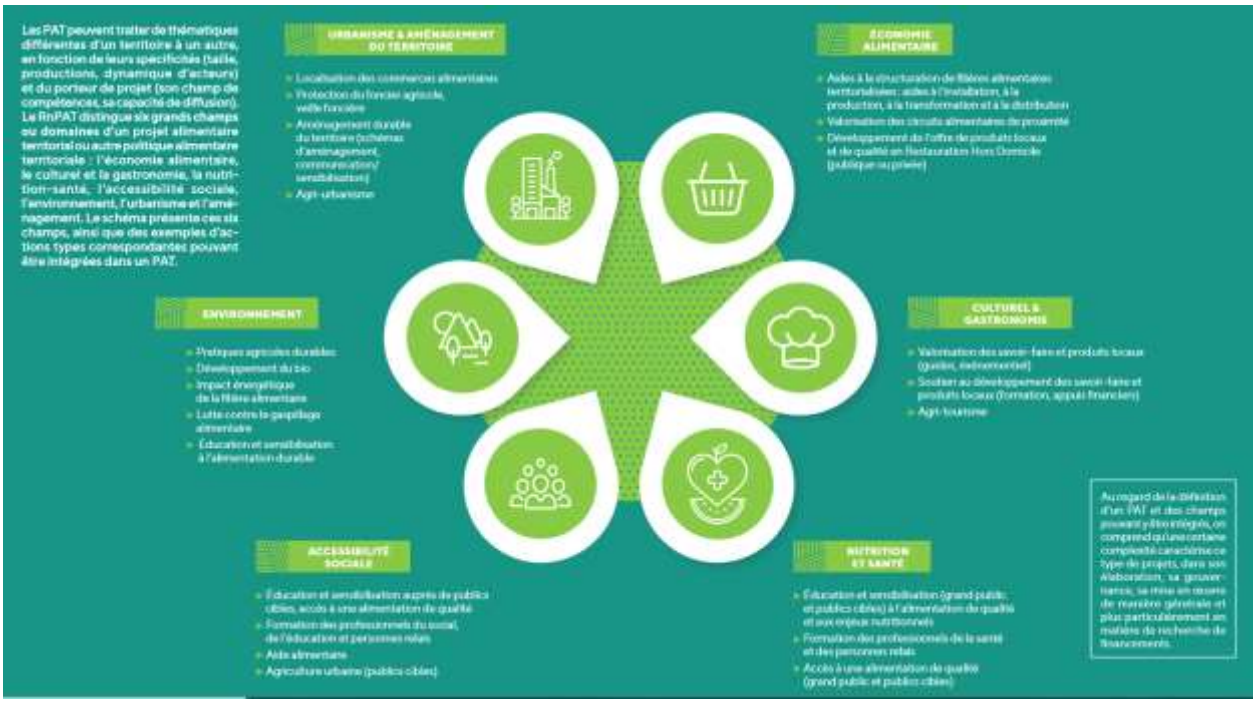

Le PETR de l'Ariège doit définir en amont un cahier des charges précis de ses besoins et de ses attentes quant au contenu et au déroulé méthodologique qu'il souhaite pour mener à bien un diagnostic alimentaire territorial partagé.

Pour ce faire, il convient de déterminer précisément quels sont les indicateurs utiles qui lui permettront de bien identifier, suivre et évaluer les dynamiques alimentaires territoriales. A priori, et pour initier un travail de co-construction avec les acteurs locaux, nous pouvons d'ores et déjà identifier les éléments suivants à interroger :

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
Pour mieux comprendre LA LOGISTIQUE DE L'APPROVISIONNEMENT
Restauration dont collective
Commerces alimentaires
Circuits courts

Action #3

Définir une méthodologie partagée

Le diagnostic partagé est une pièce obligatoire et stratégique dans la démarche d'élaboration du PAT selon la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF-2014- Art. L. 111-2-2). Il constitue le point de départ pour engager une réelle politique alimentaire sur le territoire et mettre en place une véritable gouvernance alimentaire locale.

La méthodologie identifiée doit permettre de :

- Comprendre le fonctionnement du système alimentaire à l'échelle du territoire en termes de production et de consommation,
- Connecter les différentes problématiques gravitant autour de l'alimentation (accessibilité sociale, environnement, gaspillage, sensibilisation...),
- Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux liés à la relocalisation du système alimentaire,
- Créer de la mise en réseau, sortir d'une logique d'actions et d'acteurs cloisonnés, rassembler autour de mêmes enjeux différents acteurs n'ayant pas ou peu l'habitude de travailler ensemble.

Le diagnostic propose une approche transversale de l'offre et du besoin alimentaire sur le territoire à travers les différentes champs traités (les productions agricoles, la transformation, la commercialisation et les flux logistiques, les comportements alimentaires, la précarité alimentaire, la santé-nutrition...). L'exhaustivité des analyses n'est pas recherchée. Ce socle de connaissance permet une vision globale et partagé des questions et des enjeux alimentaires. Le diagnostic est avant tout un document fédérateur.

LES TENDANCES DE L'AGRICULTURE

Tendance #1

Une évolution négative de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 2000 et 2010 plus forte que la tendance nationale et plus marquée dans les zones de montagne

Évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2000 et 2010 (%)

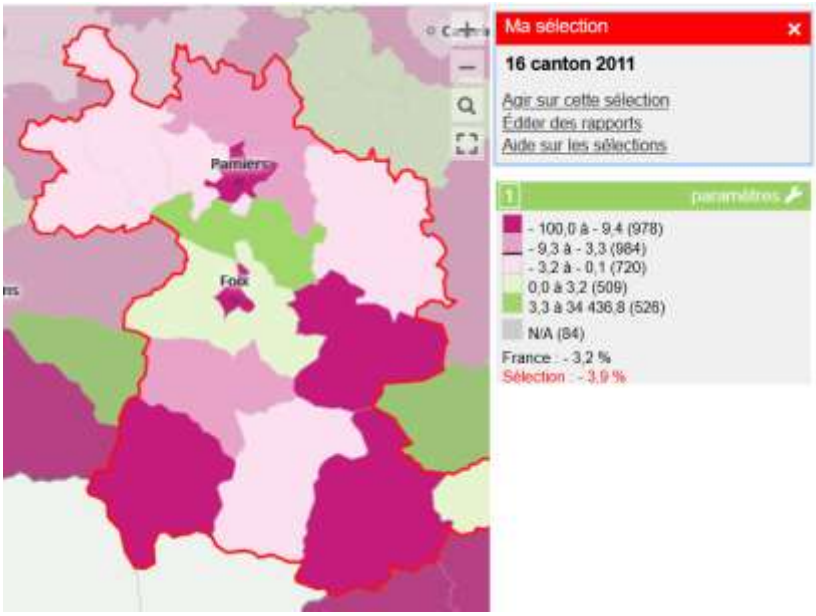

La SAU a fortement diminuée au cours des deux dernières décennies notamment dans les secteurs enclavés des zones de montagne alors qu'elle a connu une évolution positive autour de l'agglomération de Foix, qui fait figure d'exception au sein du PETR.

180 263 ha Surface Agricole Utile en 2016

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

Le territoire de l'Ariège se caractérise par une importante proportion de SAU et de surfaces boisées. Un zoom sur ces différentes occupations du sol nous permet de mieux distinguer les évolutions sur ces 20 dernières années.

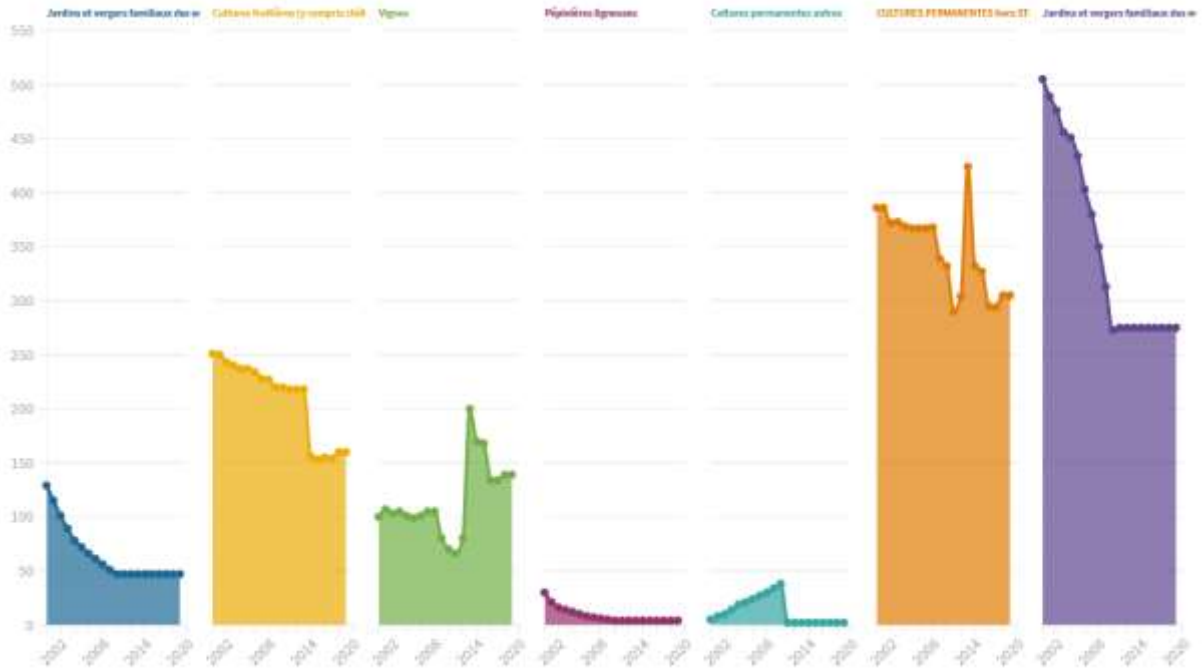

Ainsi, on observe une chute depuis 20 ans de la surface dédiée aux jardins et vergers familiaux des non exploitants ainsi que des cultures permanentes.

La part des terres consacrées aux cultures fruitières a connu une très forte diminution jusqu'aux années 2010-2014 pour connaître depuis une stabilisation. Alors, que les terres consacrées à la vigne ont connu une très forte progression au début des années 2010 pour se stabiliser autour des années 2018.

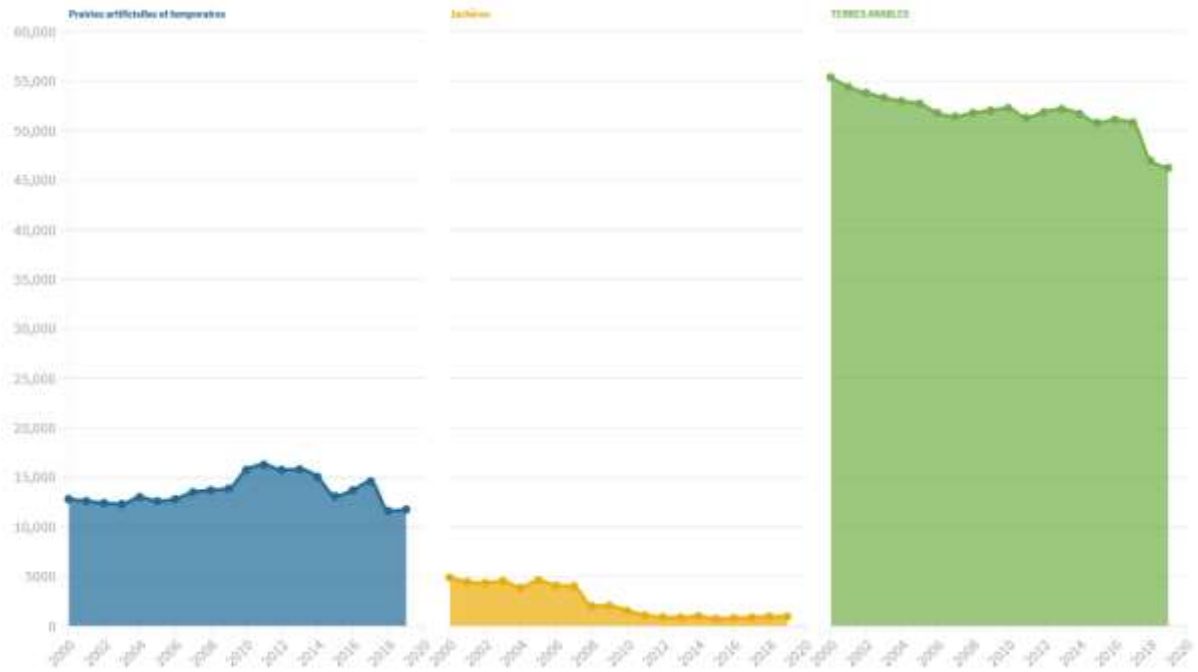

La part des terres en jachère diminue régulièrement depuis les années 2000 mais connaît une nouvelle progression depuis 2015 pour atteindre 940 ha en 2019. En revanche, la part des terres arables diminue fortement depuis 2016.

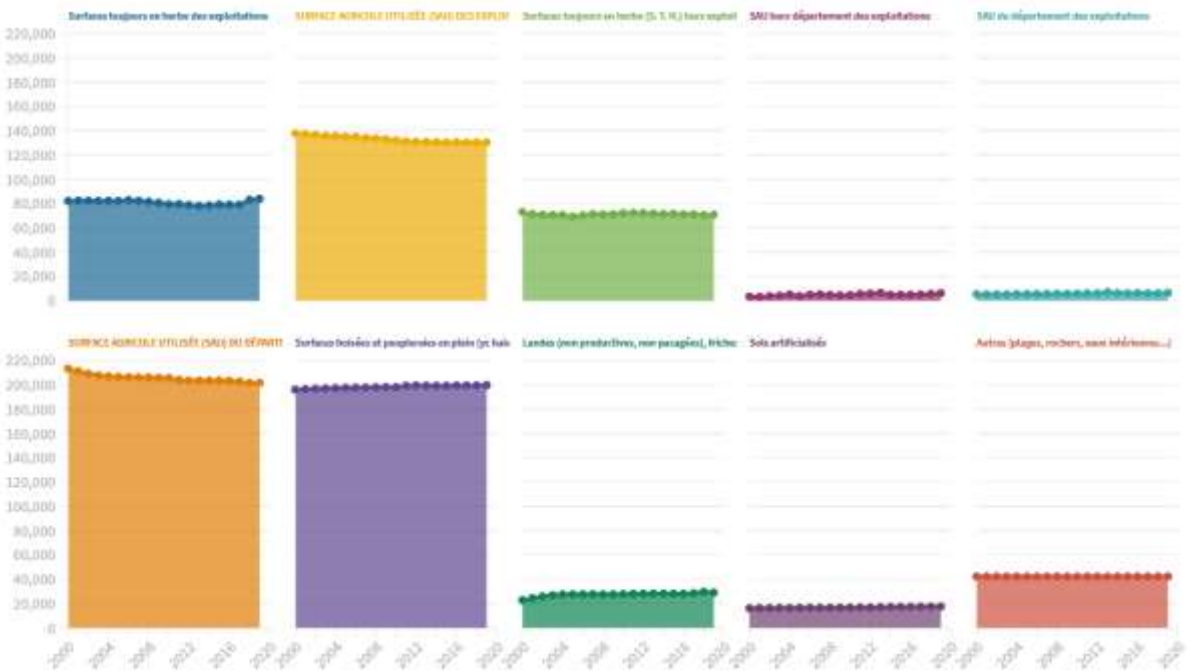

Tendance #2

Une évolution négative de la Production Brute Standard (PBS) entre 2000 et 2010 plus forte que la tendance nationale et plus marquée à l'Est du territoire

Évolution de la production brute standard entre 2000 et 2010 (%)

Production brute standard (PBS) en 2010 (milliers d'euros standard)

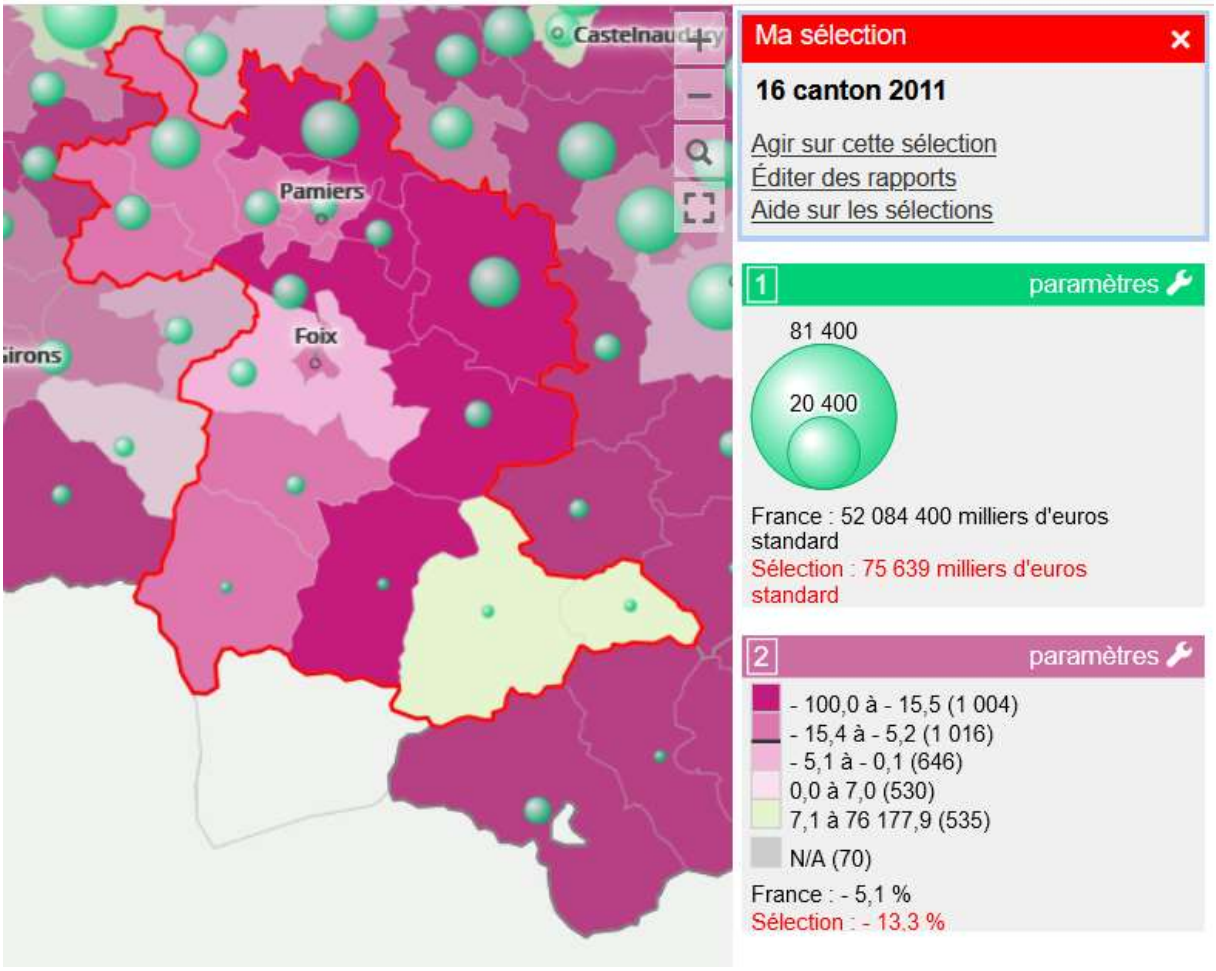

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

Sur le périmètre du PETR de l'Ariège on observe un recul important du potentiel de production des exploitations, entre 2000 et 2010. Un indice qui laisse supposer une recomposition des exploitations agricoles du Nord et de l'Est du territoire en faveur de plus petites exploitations.

Tendance #3

Une concentration des moyennes et grandes exploitations agricoles qui se poursuit au Nord du territoire malgré une baisse de leur nombre total

Nombre de moyennes et grandes exploitations par km² (densité) (nombre/km²)

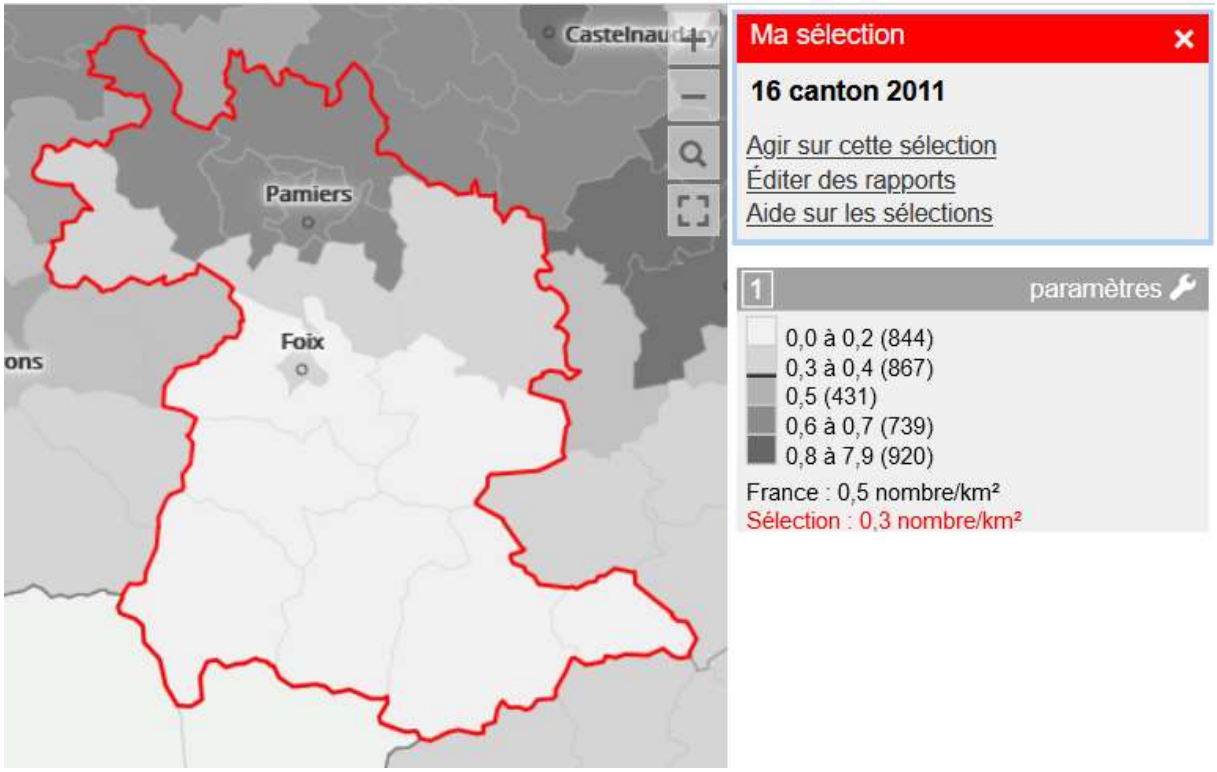

Les moyennes et grandes exploitations se situent au Nord du territoire sur les intercommunalités des Portes Ariège Pyrénées, de l'Arize-Lèze et du Pays de Mirepoix.

Si le pourcentage de nombre de moyennes et grandes exploitations entre 2000 et 2010 reste relativement stable passant de 48% des exploitations totales en 2000 à 49% en 2010, en revanche leur densité géographique a fortement évolué en 10 ans.

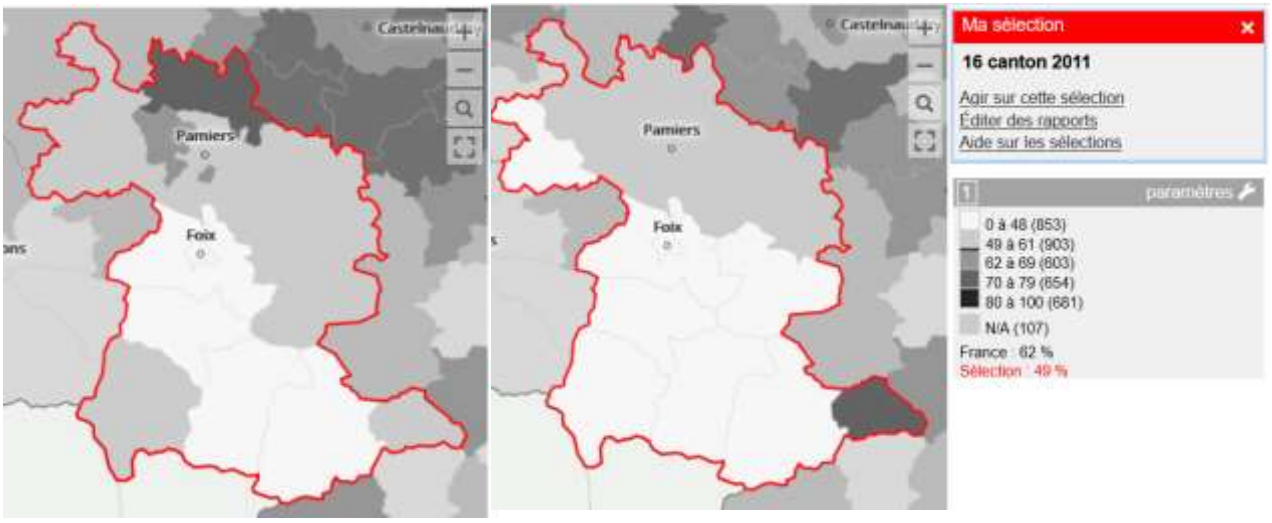

Pourcentage de moyennes et grandes exploitations en 2000 (à gauche) 2010 (à droite) (%)

Tendance #4

Une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016 sur le territoire du PETR à l'image de la situation départementale, régionale et nationale

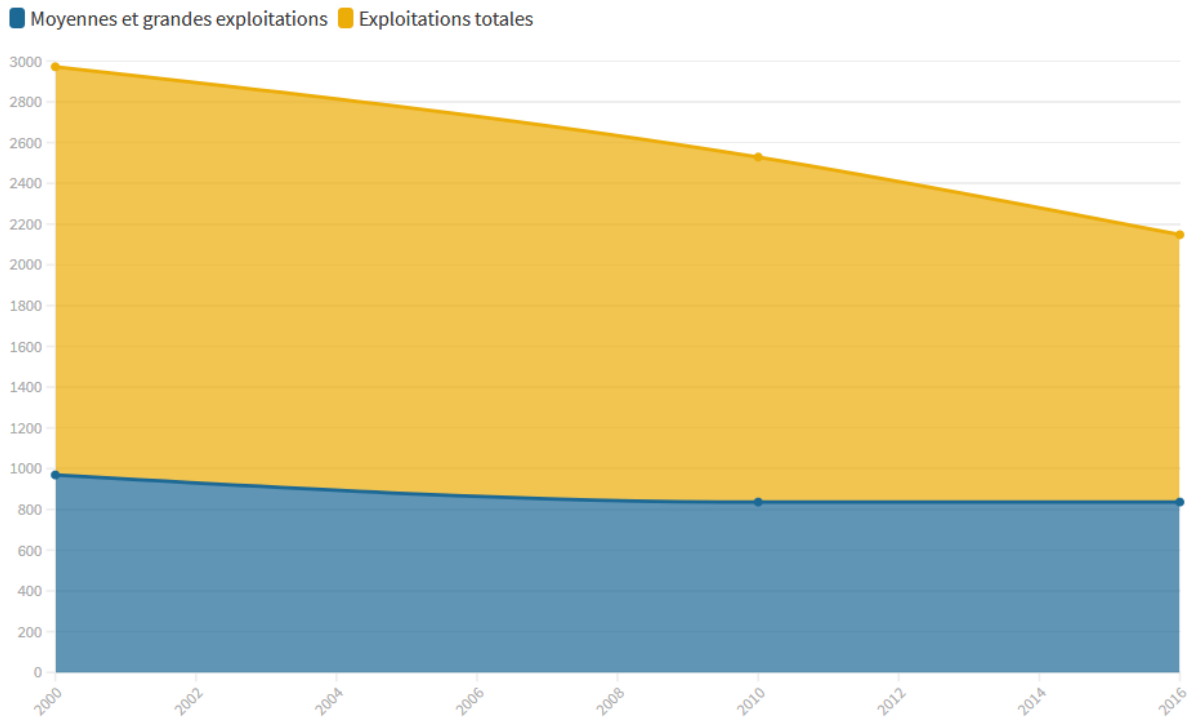

AGRESTE | INSEE

1 312 exploitations agricoles **en 2016**

Soit **65%** des exploitations agricoles du département

Tendance #5

A l'échelle départementale, une prédominance de la culture céréalière (blé et maïs) et des oléagineux (tournesol et colza) ancrée dans les pratiques agricoles locales depuis plus de 20 ans

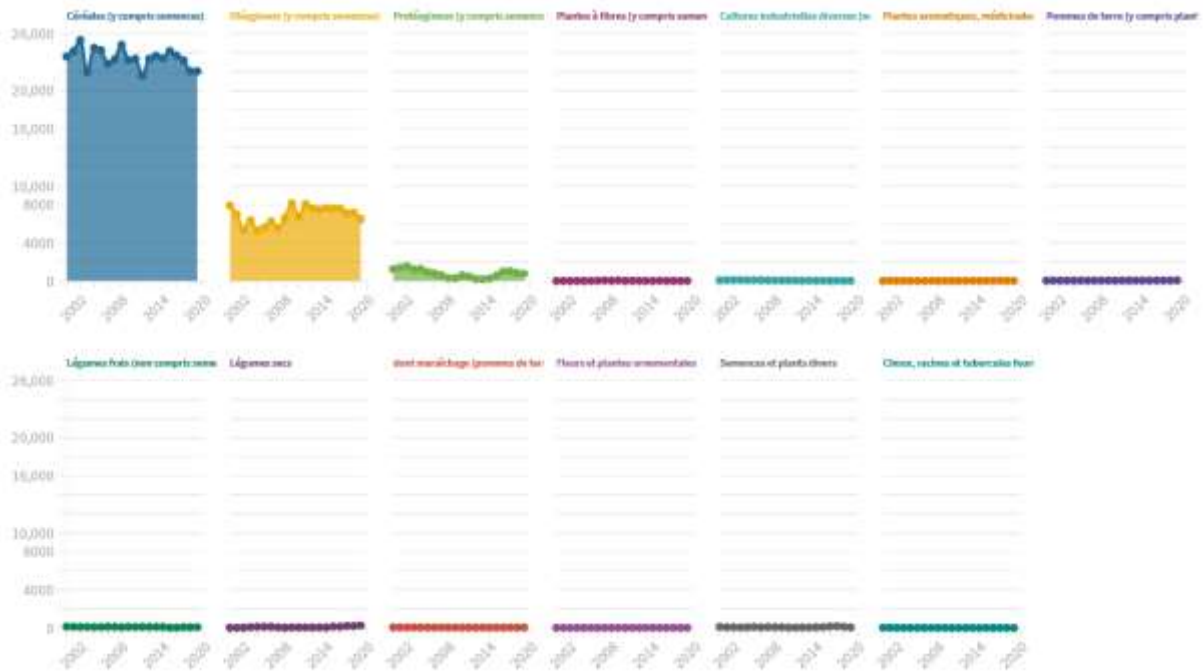

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

La production végétale des territoires d'Ariège se distinguent par une faible diversité de l'offre au profit de la culture céréalière. Une tendance qui n'évolue pas depuis 10 ans et reste très ancrée dans les pratiques agricoles locales. Une analyse plus approfondie permettrait de mieux analyser cette tendance par micro-territoire.

Superficie développée en hectares

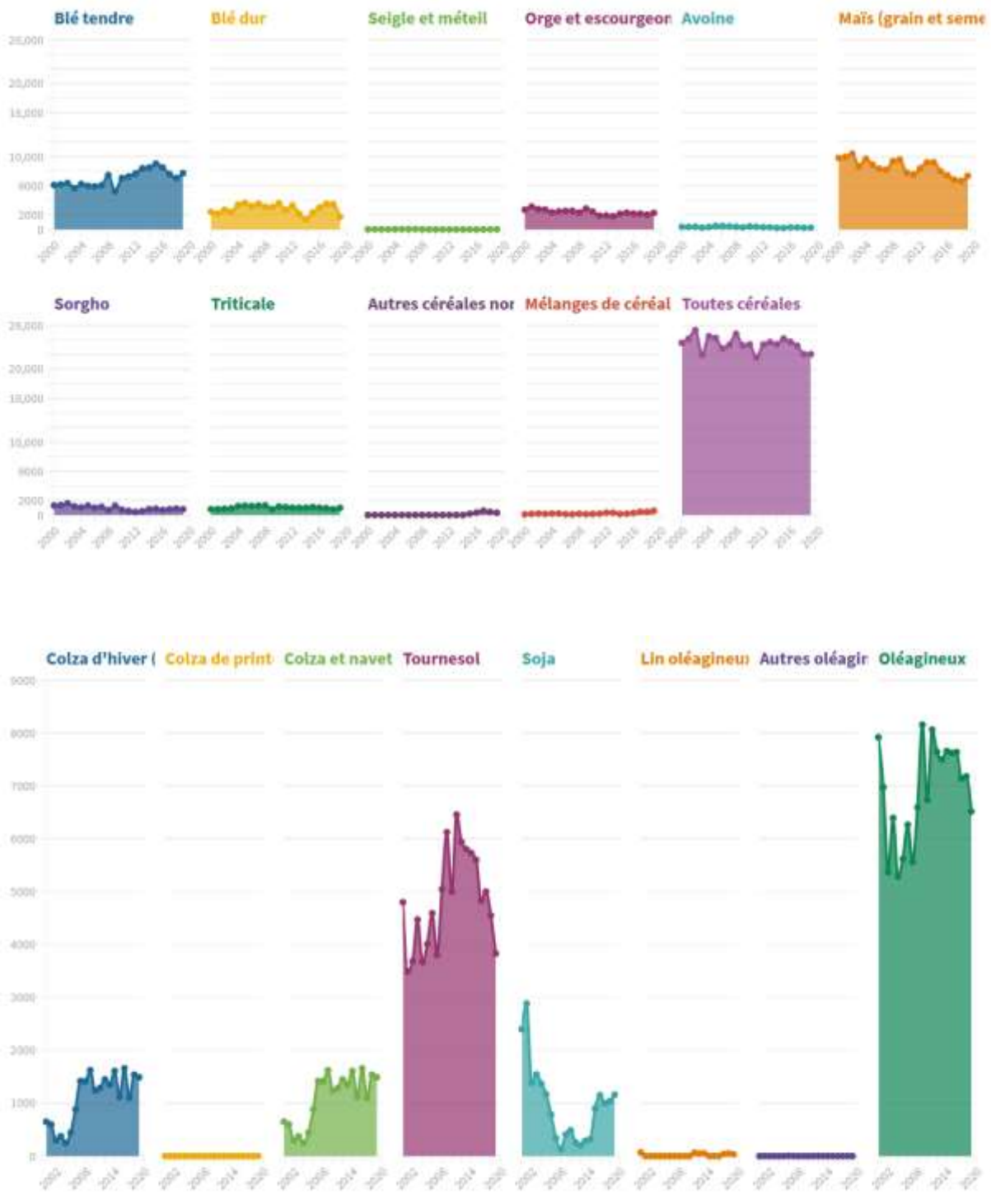

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

Depuis plus de 20 ans, les cultures céréalières sont dominées par la production de maïs et de blé. Concernant les oléagineux, la culture du tournesol et du colza prédomine.

Superficie développée en hectares

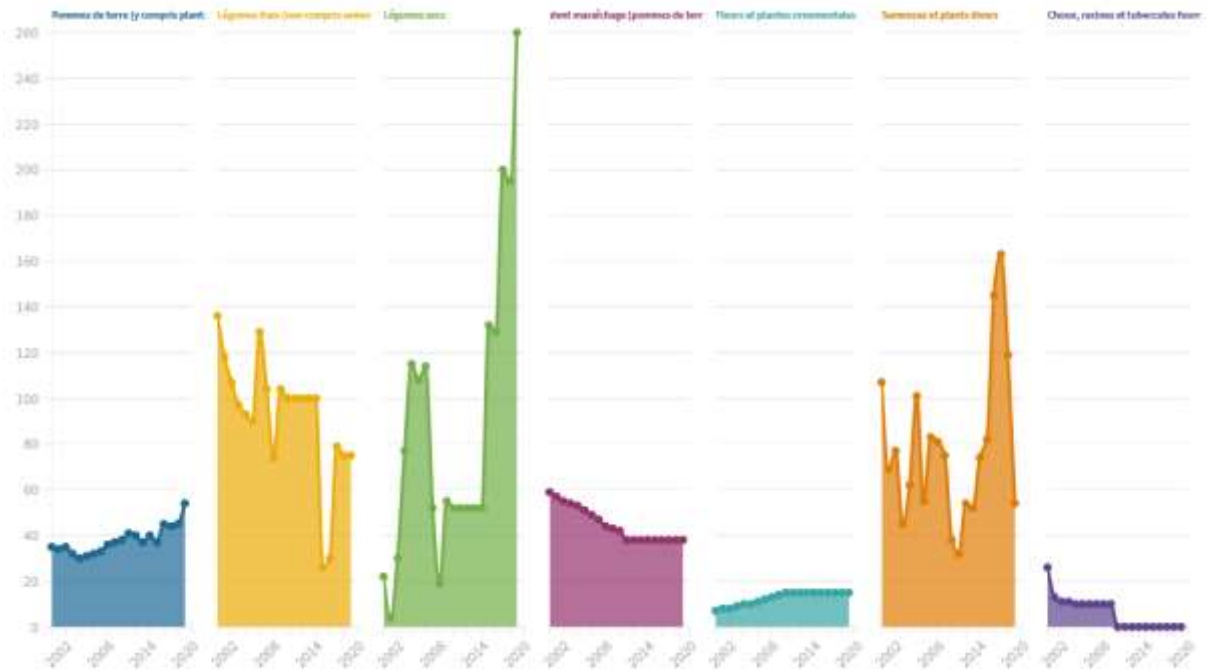

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

Bien que non dominant, le maraîchage est marqué par une évolution importante en faveur de la production de légumes secs (monoculture marquée des lentilles et dans une moindre mesure des haricots secs et pois secs) depuis un peu moins de 10 ans. Les semences et plants divers ainsi que les légumes frais font partie des deux autres catégories de légumes produites. Parmi les légumes frais, on retiendra l'importance et une relative stabilité au cours des 20 dernières années de la place de certaines variétés : asperge, salade, radis, haricots verts, courges, fraises, poireaux, épinards, carottes… comme le précise le schéma ci-dessous. Seule est à noter la chute de la production de tomates au cours des dix dernières années.

Superficie développée en hectares

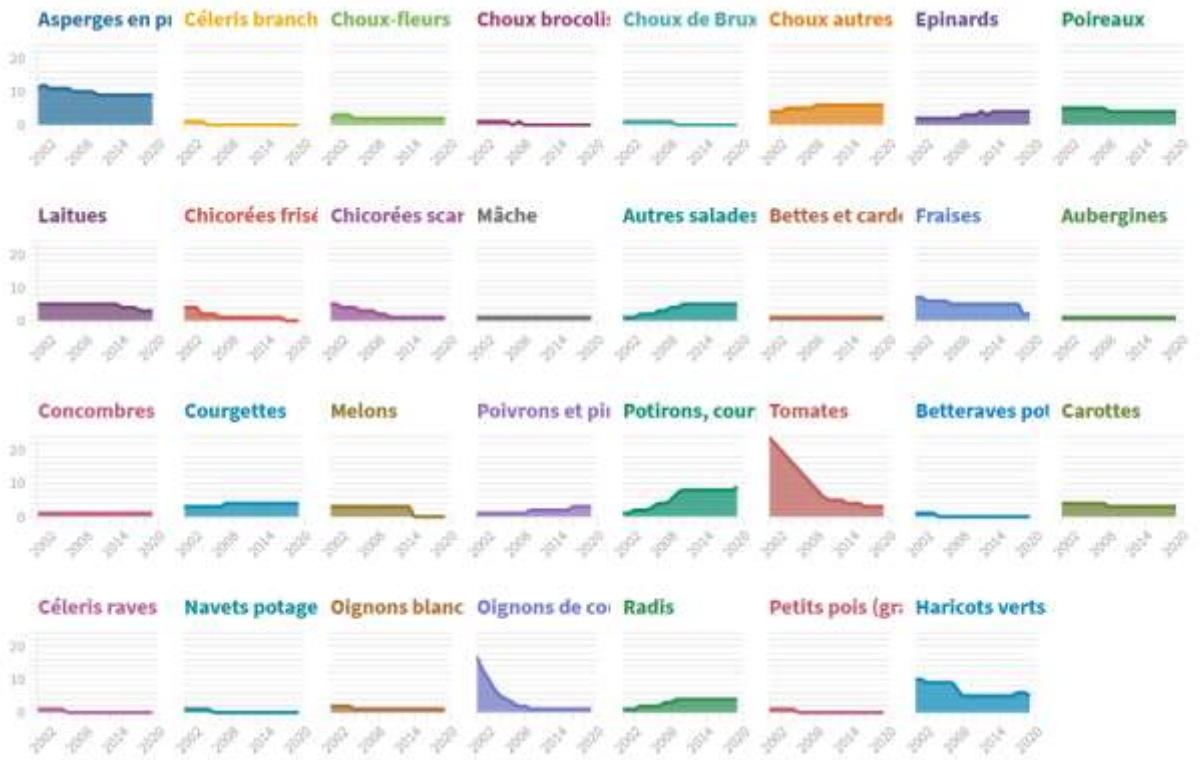

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

Superficie développée en hectares

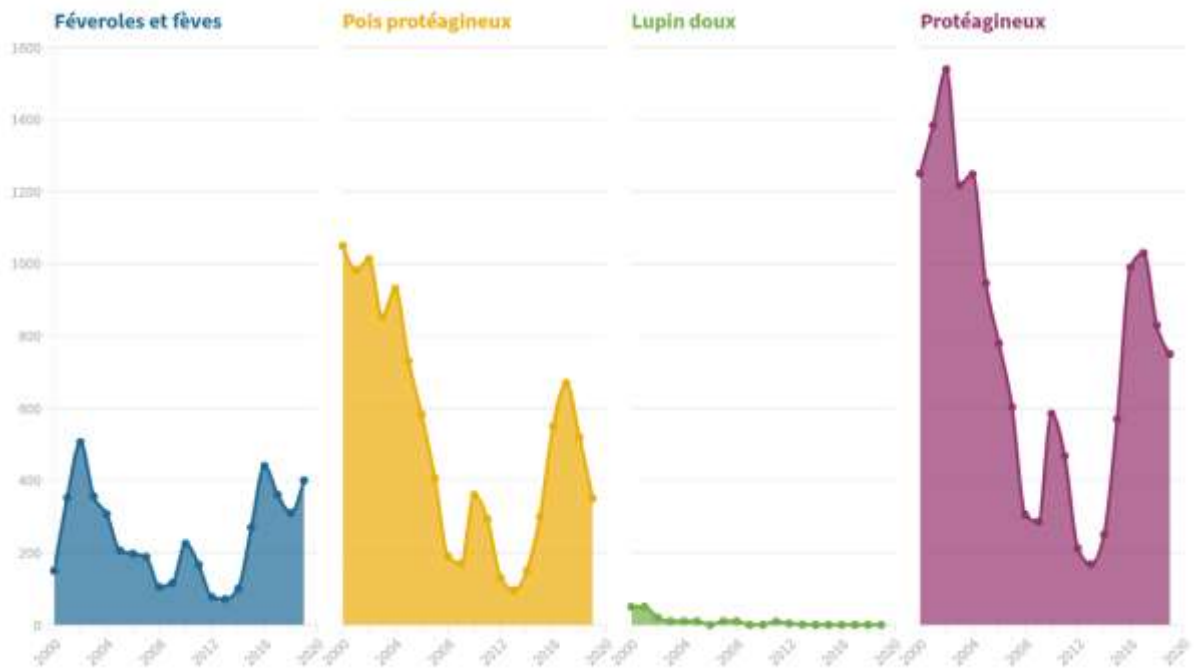

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

Enfin, concernant les protéagineux, la production de pois, féveroles et fèves prédominent.

Tendance #6

Une part très faible de productions fruitières centrée sur les pommes, les noix et les noisettes

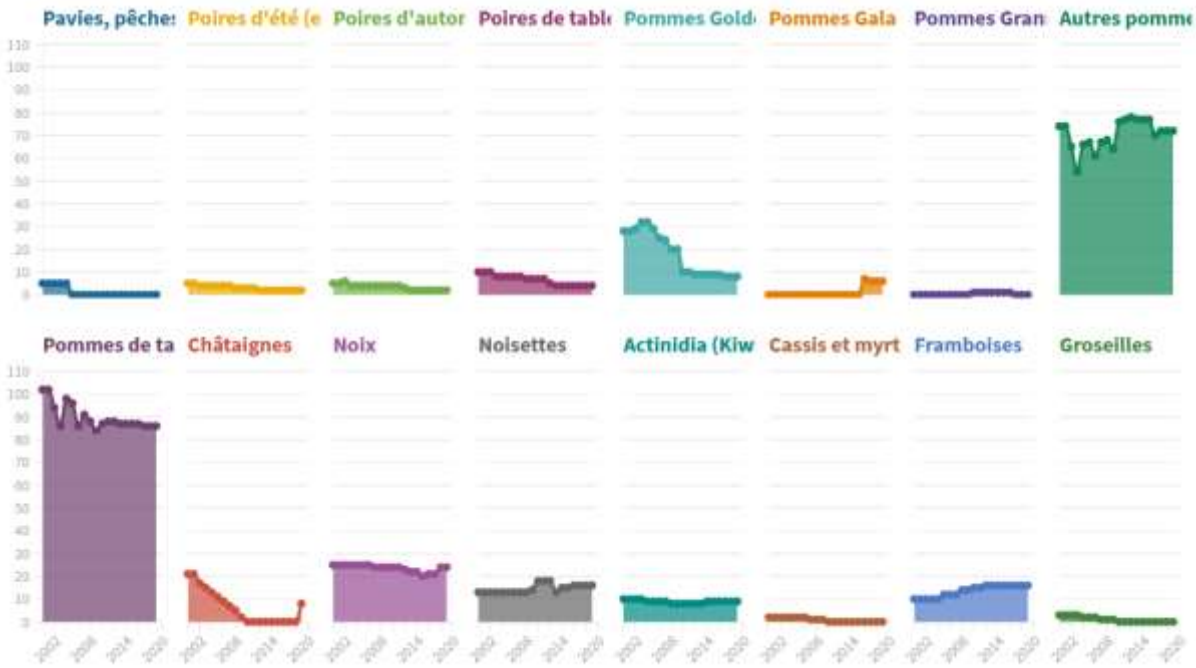

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

L'Ariège produit très peu de fruits et se distingue par une part marginale des surfaces dédiée à la production fruitière. Néanmoins, cette dernière reste prédominée par la culture de la pomme et des fruits à coque tels les noix et noisettes, ainsi que des framboises.

Tendance #7

Plantes aromatiques et médicinales : une part des superficies en chute depuis 2015, inférieure à 5 hectares et une production anecdotique

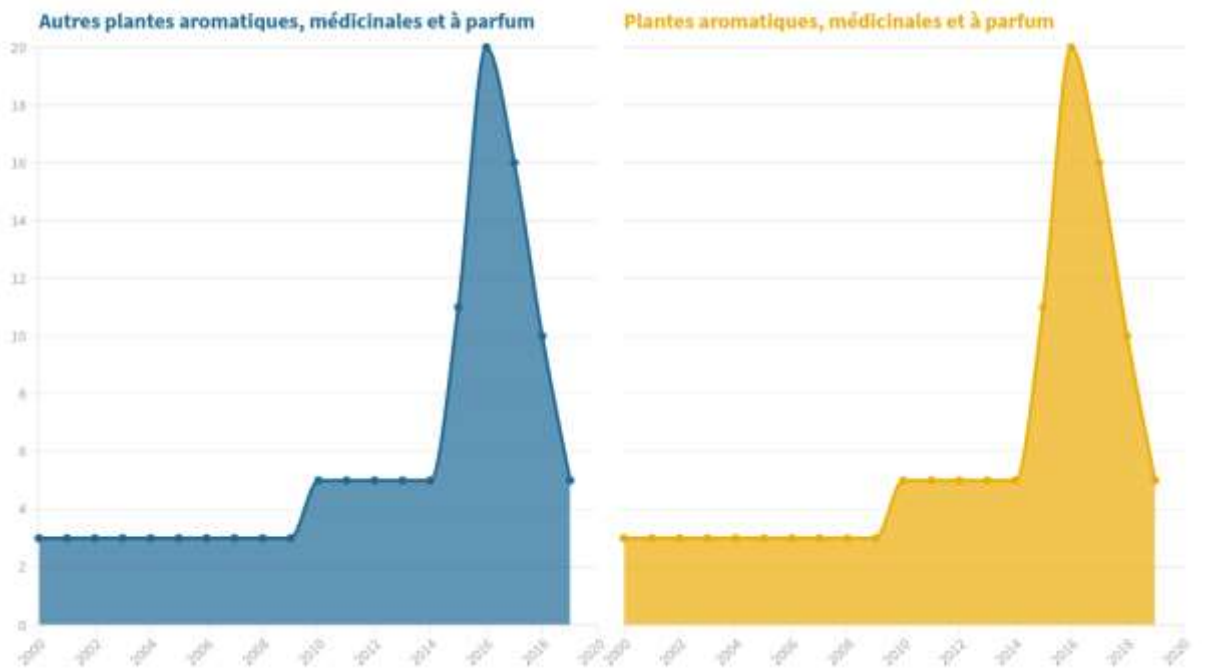

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

La production de plantes aromatiques et médicinales reste anecdotique avec des surfaces dédiées inférieures à 5 hectares.

Tendance #8

Une part croissante et continue des surfaces dédiées à la production viticole depuis 2009

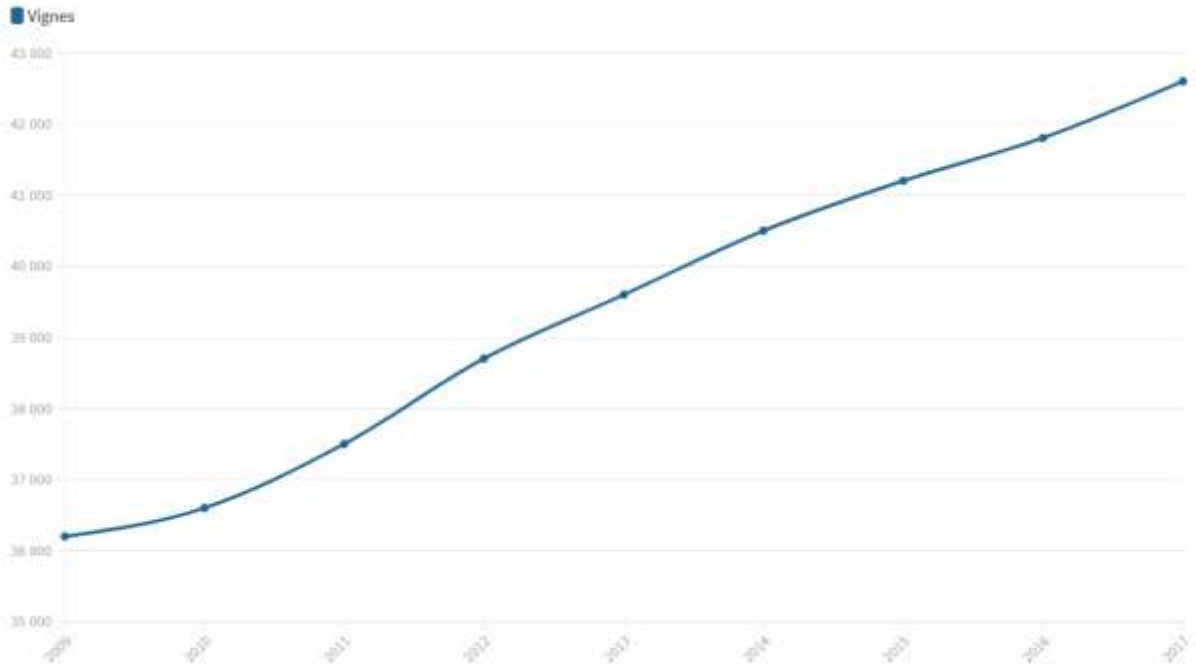

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

Plus de 42 000 hectares des surfaces de l'Ariège sont consacrées à la culture viticole soit une augmentation de 16.67% en 8 ans.

Tendance #9

Une production animale dominée par l'élevage bovin et ovin ancrée dans les pratiques depuis plus de 20 ans au bénéfice de la production de viande, la part de la production laitière ne cessant de chuter depuis 2000

Evolution du cheptel ariégeois entre 2000 et 2019 : chute de l'élevage de porcins, augmentation de l'élevage caprin et maintien de la domination des élevages de bovins et d'ovins

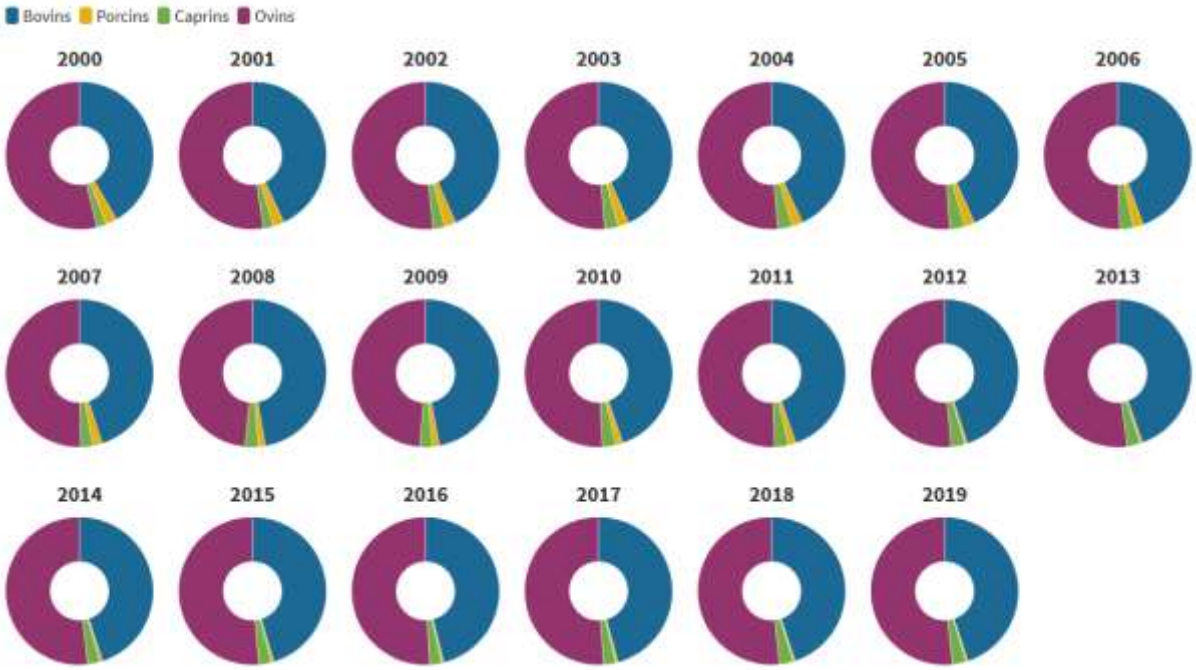

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | DRAAF Occitanie 2019

L'Ariège est marquée par une très faible évolution des pratiques agricoles liées à la production animale. On observe depuis plus de 20 ans une prédominance des pratiques liées à l'élevage bovin et ovin en vue de leur abattage et de la production de viande.
Seule évolution sensible observable : la quasi disparition de l'élevage porcin et un maintien à la hausse de l'élevage caprin.

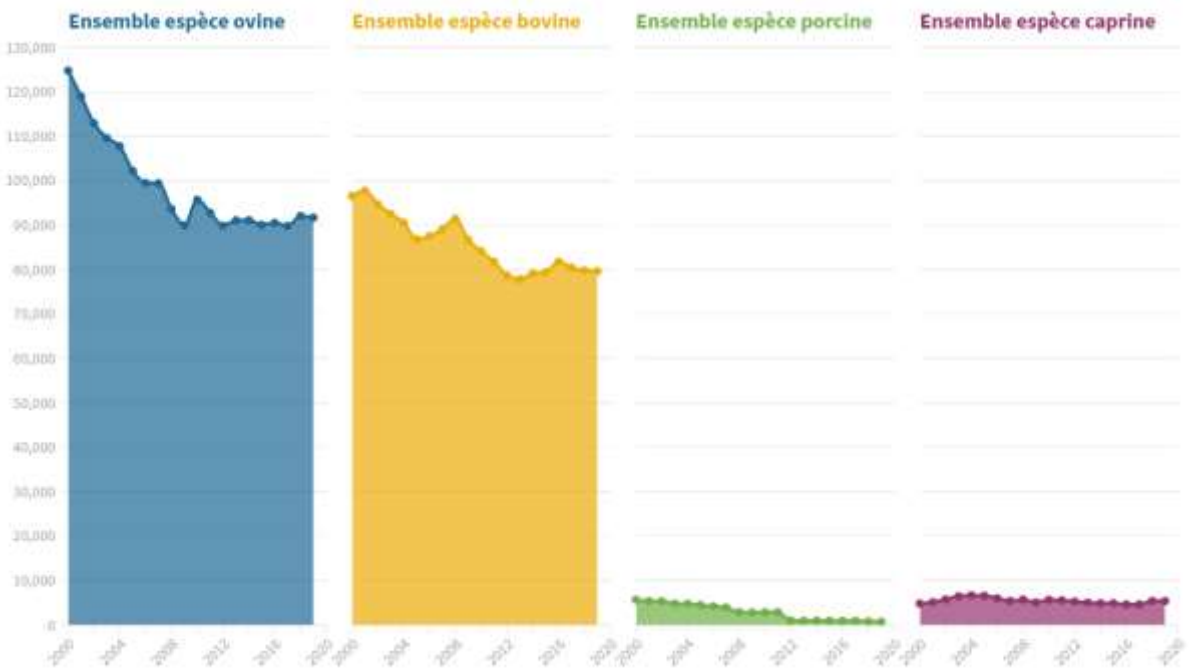
Ensemble espèce ovine
Ensemble espèce bovine
Ensemble espèce porcine
Ensemble espèce caprine

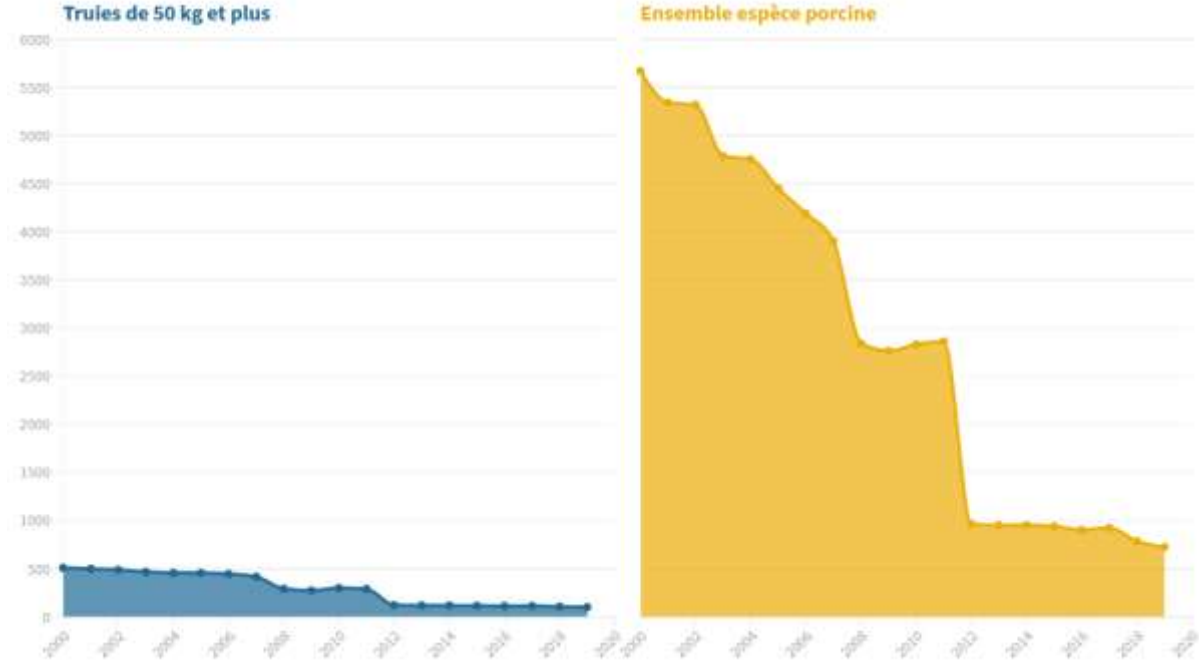
Truies de 50 kg et plus
Ensemble espèce porcine

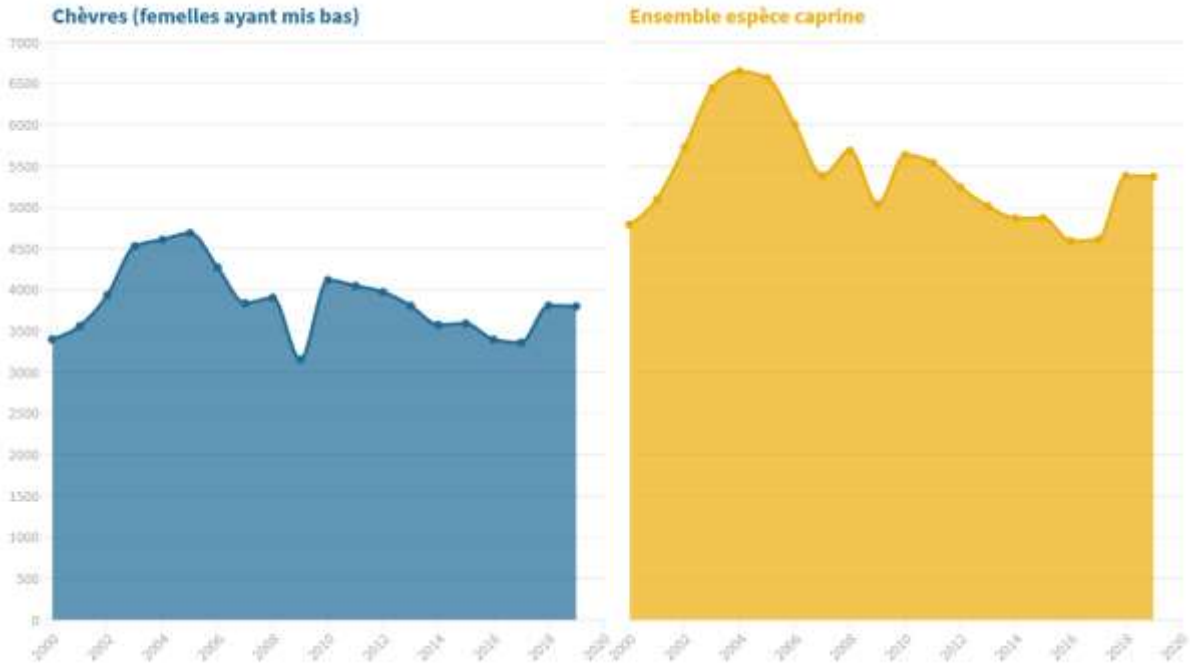

Un cheptel destiné à l'abattage et à la production de viande davantage qu'à la production de lait

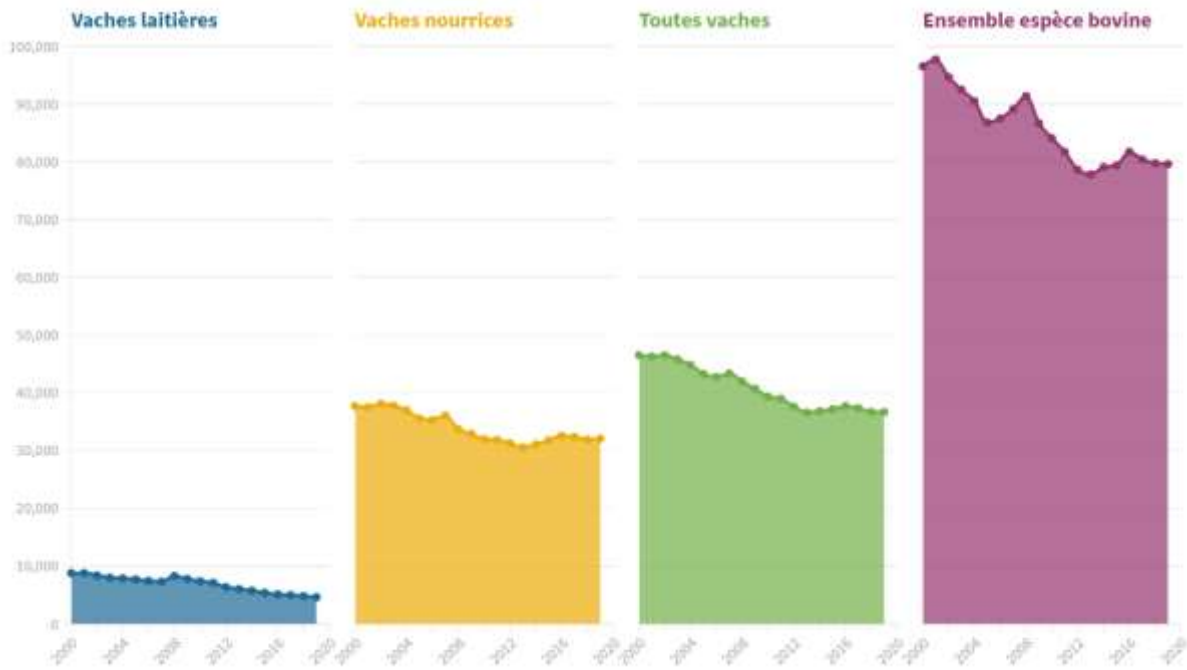

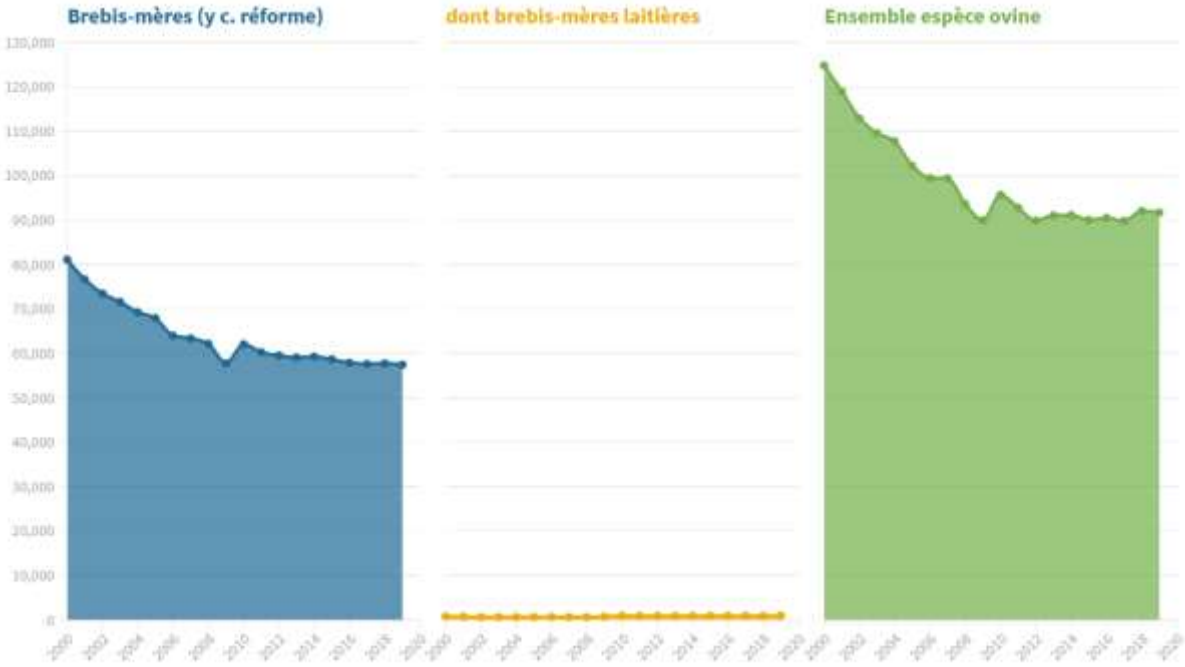

La production laitière ne représente pas la part la plus importante de la production animale mais elle reste importante et concerne très majoritairement la production de lait de vache.

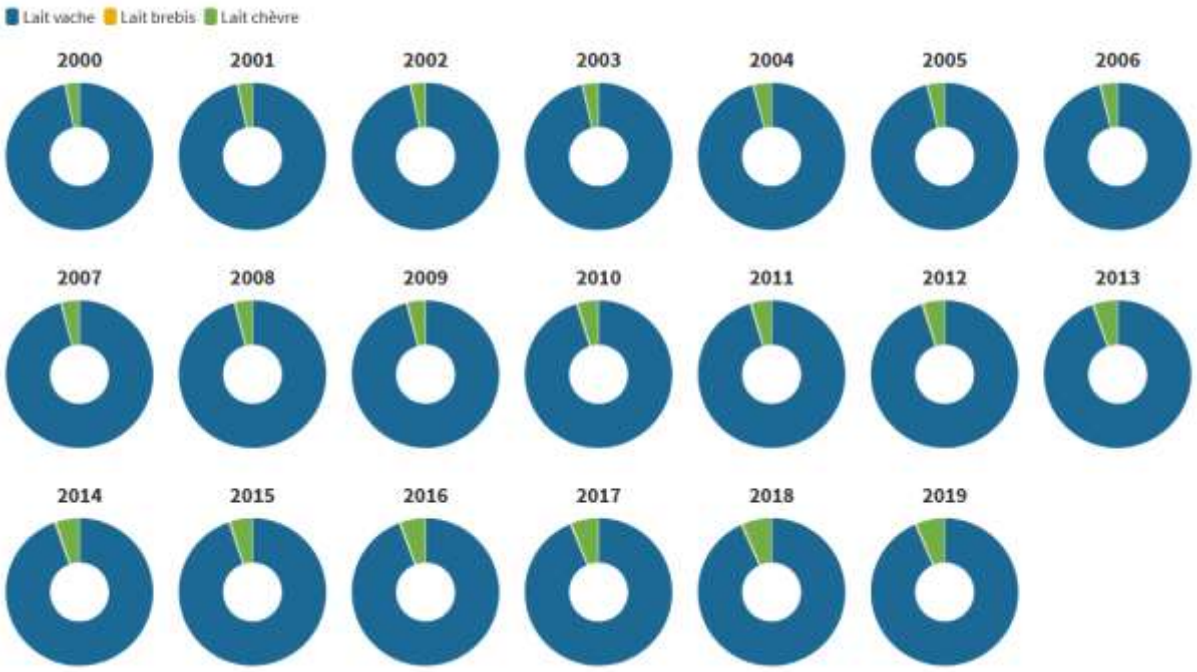

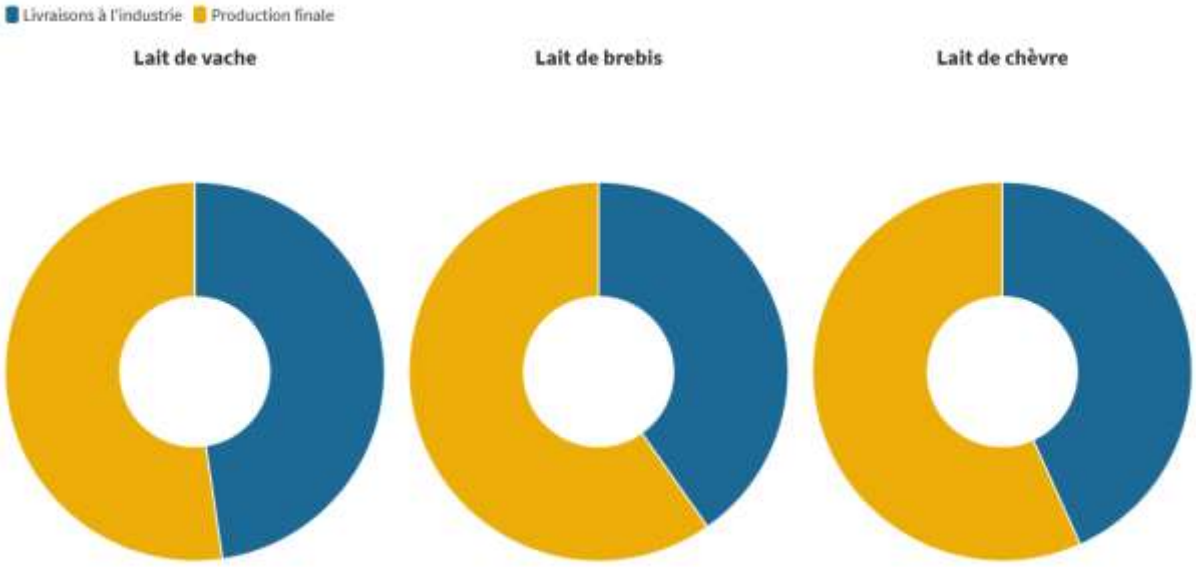

Entre 30% et 45% de la production laitière ariégeoise (vache, brebis, chèvre) est destinée aux livraisons industrielles.

Même si la production de lait de vache chute depuis les années 2000, on note une chute de la production finale plus rapide que la chute des livraisons industrielles. Alors que la production de lait de chèvre connaît une hausse et que le niveau de production de lait de brebis reste quasiment inchangé depuis 20 ans.

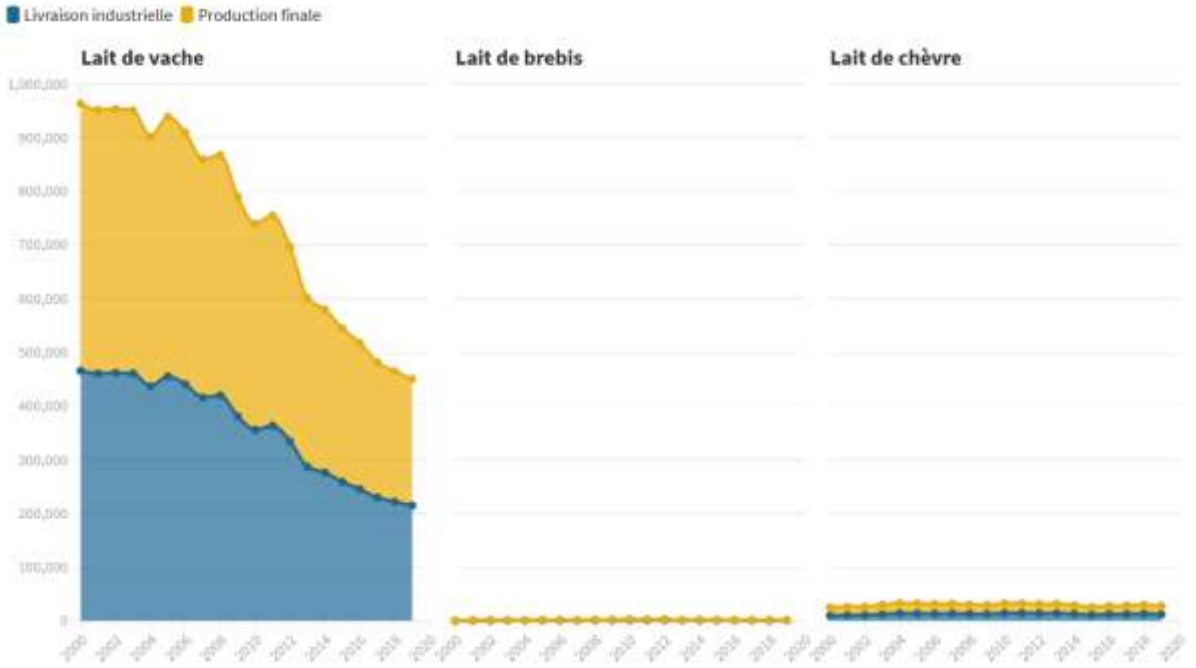

PETR Ariège

6 302	Nombre de vaches laitières
40 945	Nombre de vaches nourrices
1 040	Nombre de brebis laitières
45 597	Nombre de brebis viande
89 119	Nombre d'ovins

Les données de la Statistique Agricole Annuelle pour la répartition du territoire contiennent les superficies développées | INSEE-AGRESTE 2016

Au niveau du PETR, ces tendances ariégeoises se confirment. Le territoire est effectivement marqué par une prédominance de l'élevage de bovins et d'ovins en nombre de têtes et marqué par la prédominance de la production animale de viande plutôt que de lait. La CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Arize Lèze et la CA Pays Foix Varilhes sont les trois intercommunalités présentant les plus importants cheptels du territoire.

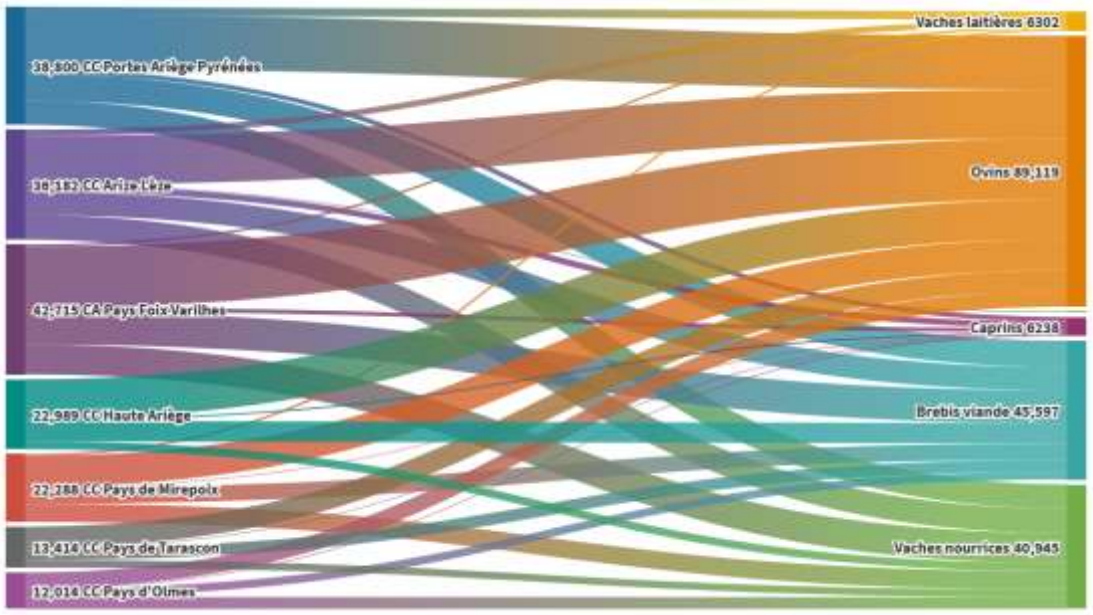

Tendance #10

Après une chute continue du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole depuis 2006, une augmentation rapide depuis 2017 majoritairement des jeunes de moins de 40 ans qui choisissent de s'installer en zone de montagne

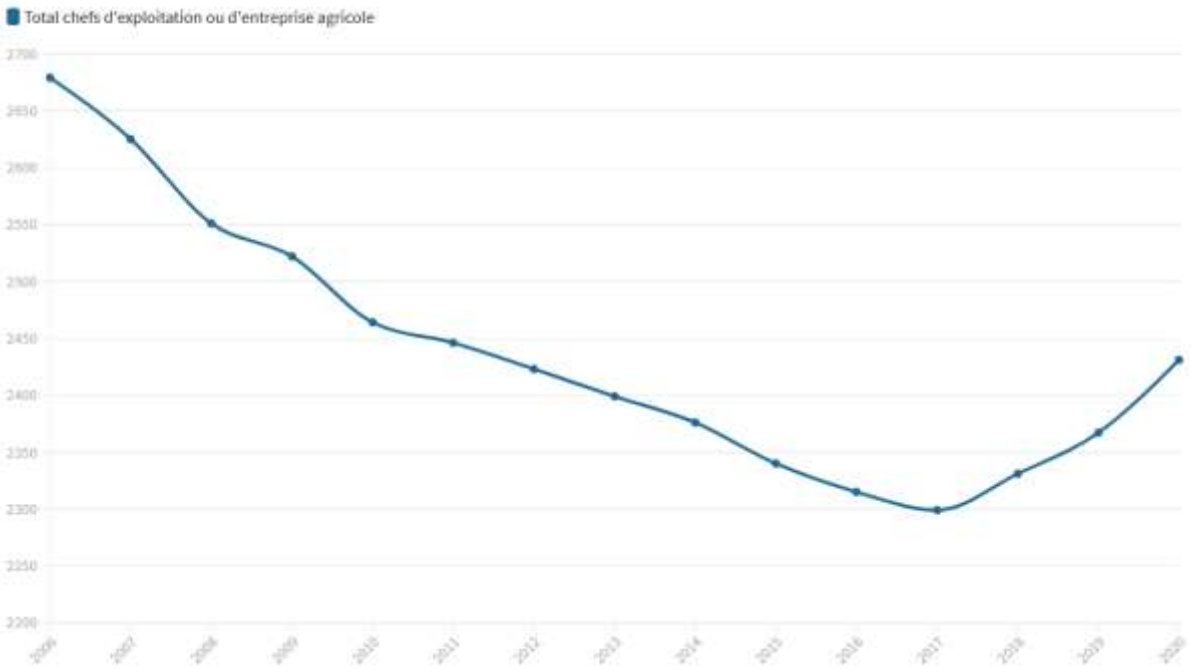

La MSA publie chaque année les Tableaux de Bord de l'Emploi. Ces tableaux comptabilisent les salariés et non-salariés agricoles relevant du régime de la MSA. Le champ statistique de ces tableaux concerne uniquement les exploitants affiliés au régime agricole, donc ceux dont l'exploitation procure une activité au moins égale à l'activité minimale d'assujettissement.

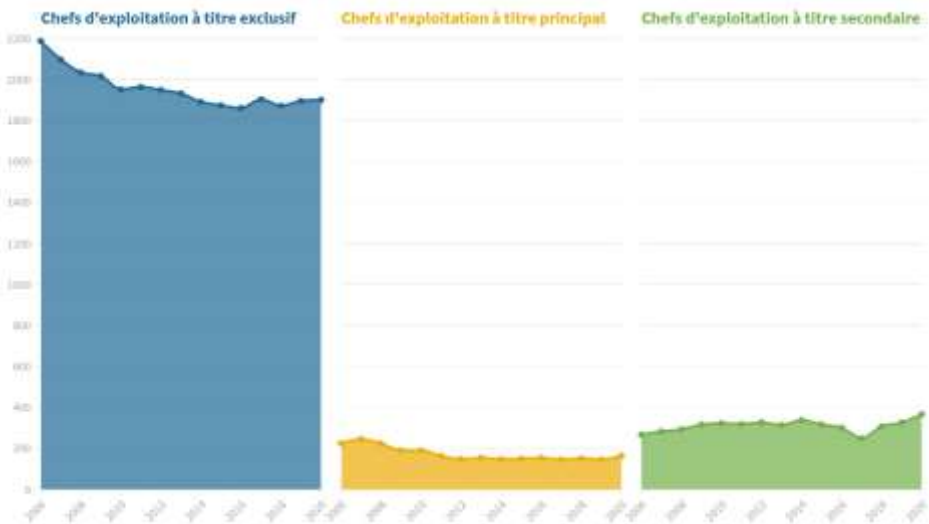

MSA | Emploi non salarié de 2006 à 2020 | *Au 15 février 2021*

Associée à la diminution de la part de SAU et à la diminution du nombre d'exploitations agricoles, on observe depuis 2006 une chute du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole jusqu'en 2017. Depuis cette date, le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ne cesse d'augmenter de manière exponentielle.

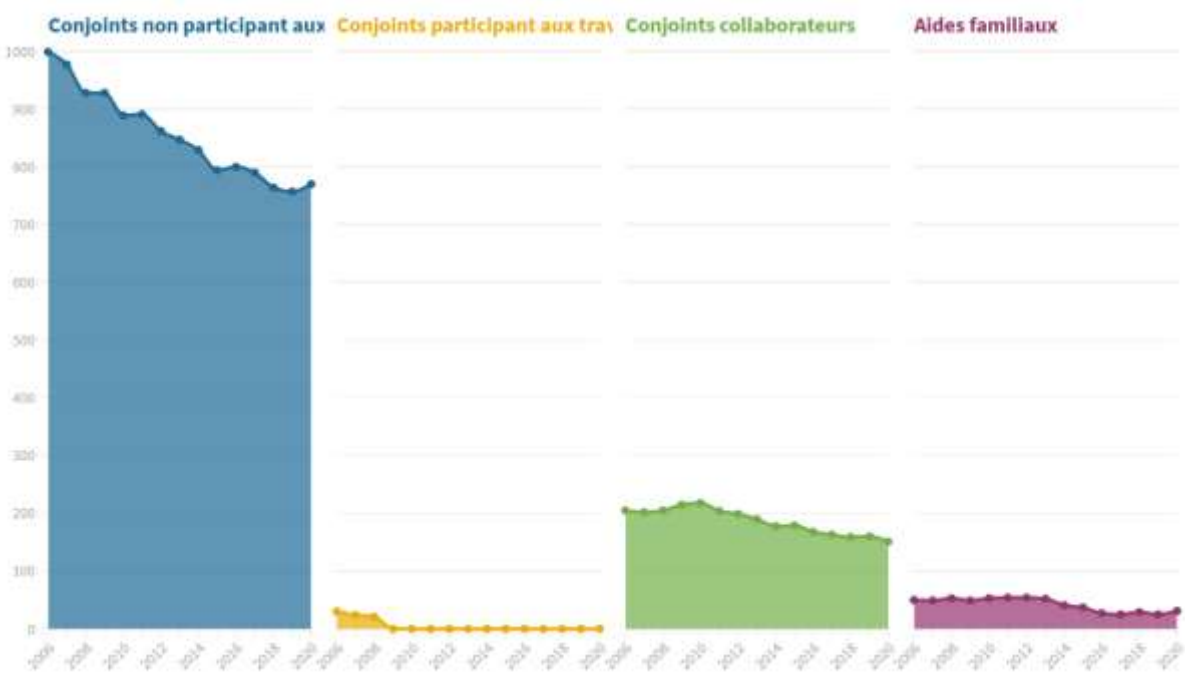

MSA | Emploi non salarié de 2006 à 2020 | *Au 15 février 2021*

On observe une baisse continue du nombre de conjoints collaborateurs et aides familiaux au sein des exploitations ou entreprises agricoles.

PETR Ariège

1 764 — Exploitants ou co-exploitants

2 831 — Salariés agricoles

1.5% — De la population du PETR sont des agriculteurs-exploitants

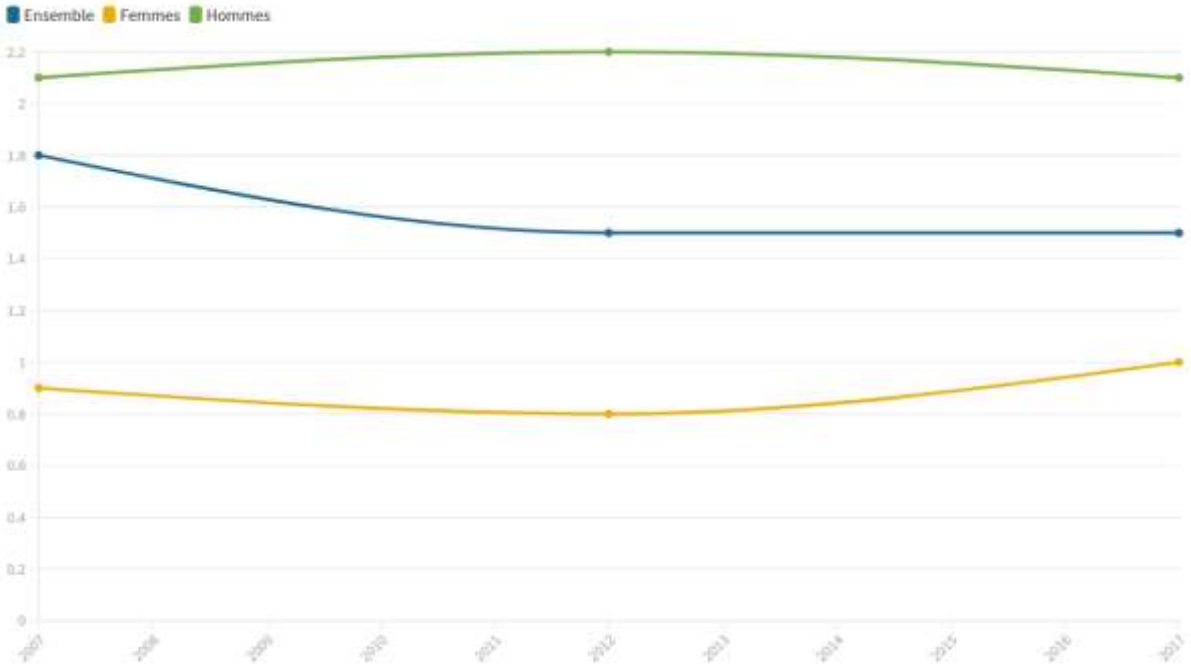

INSEE 2007-2017 | Part des "agriculteurs exploitants" dans la population (%)

La part des agriculteurs-exploitants dans la population totale du PETR de l'Ariège après une diminution entre 2007 et 2012 se maintient à 1.5% entre 2012-2017. Au regard de l'augmentation du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole depuis 2017, il est possible que cette part soit désormais plus importante.

Ainsi 79 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole se sont installés en Ariège 2016 contre 64 en 2015 soit une augmentation de 23.44% en seulement 12 mois et dont 40% sont des femmes.

La plupart des installations sont des entreprises agricoles sociétaires et non pas individuelles sur les secteurs de montagne et de haute-montagne. Et 70% le sont à titre exclusif. Entre 2015 et 2016, aucune installation en Plaine n'a été recensée.

76% des agriculteurs nouvellement installés en 2016 a moins de 40 ans contre 63% en 2015.

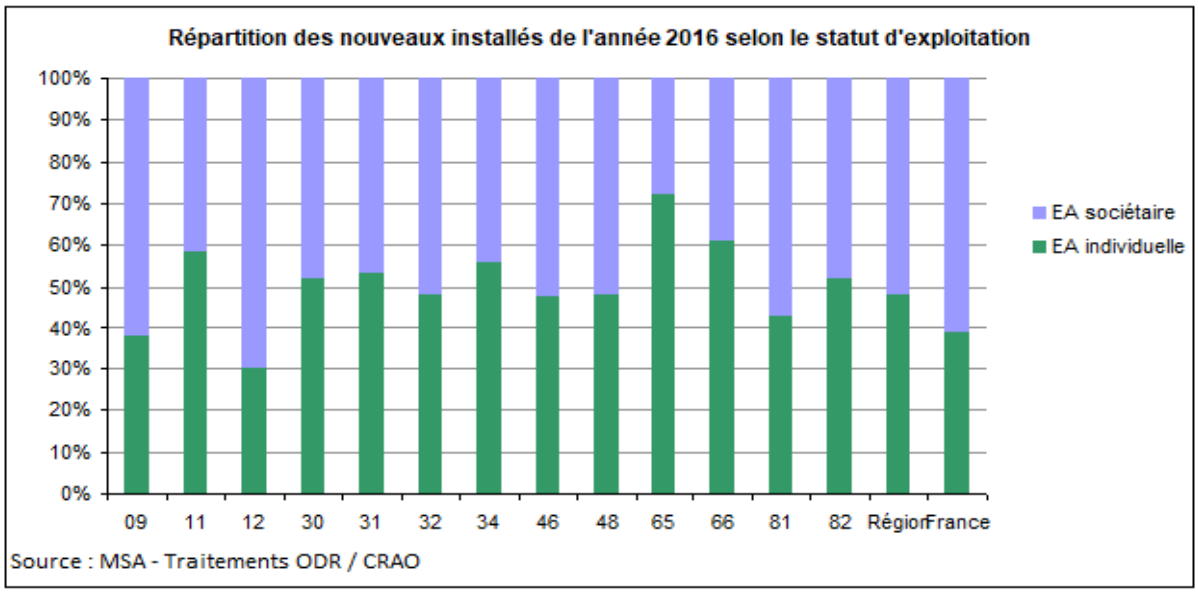

Les installations semblent poursuivre les pratiques agricoles à l'œuvre sur le territoire historiquement en faveur de la production de viande bovine et ovine ainsi que des grandes cultures céréalières.

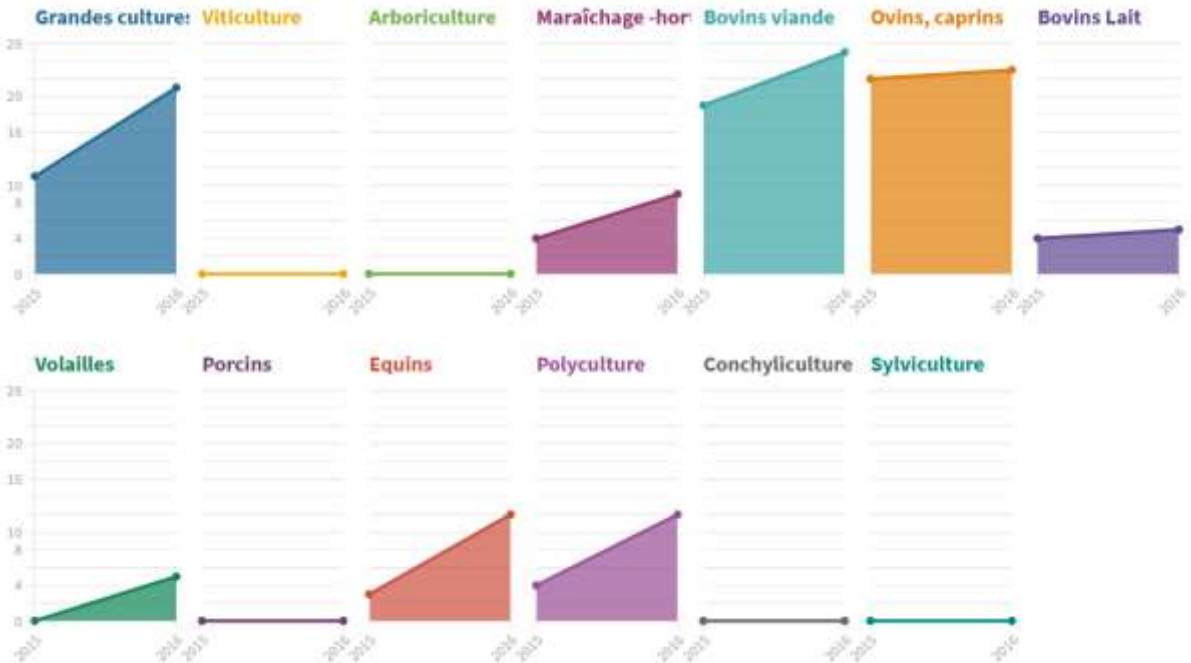

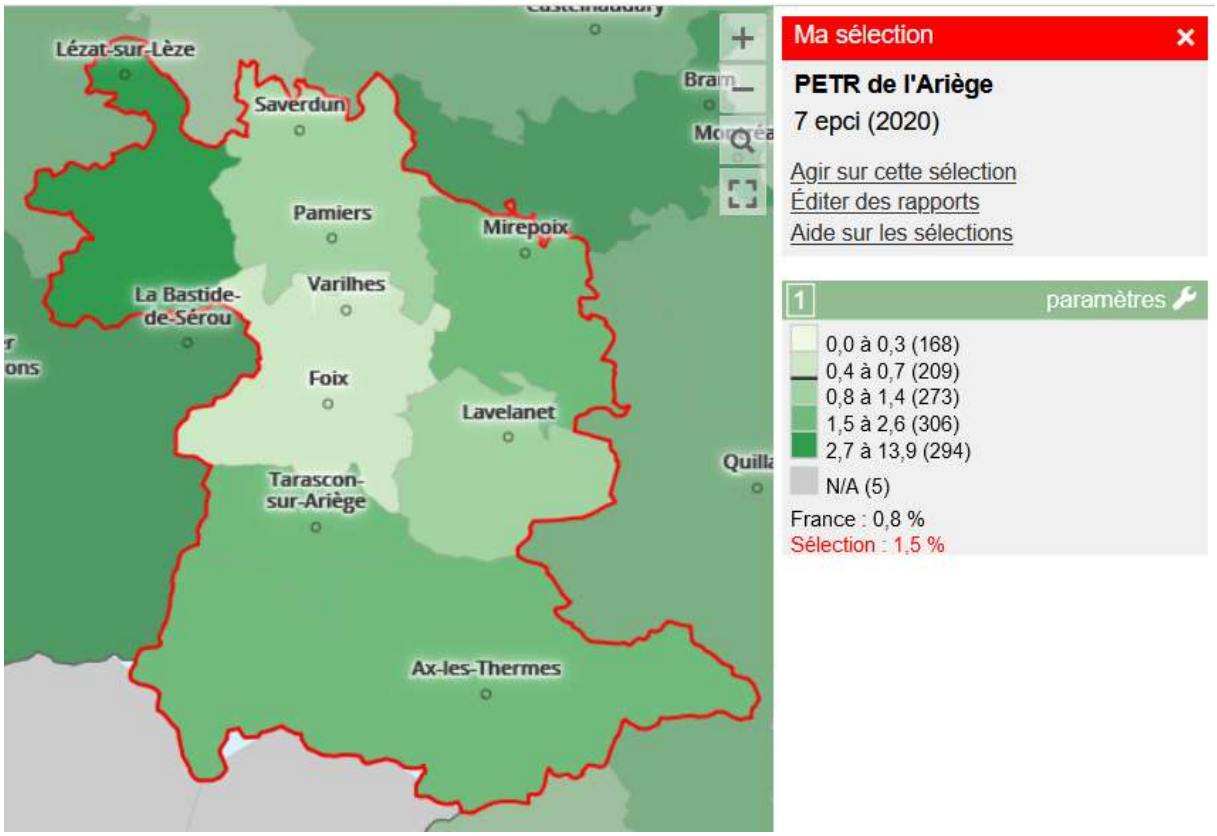

INSEE 2007-2017 | Part des "agriculteurs exploitants" dans la population (%)

La part des agriculteurs-exploitants dans la population totale est plus forte sur la CC Arize-Lèze et dans une moindre mesure la CC Pays de Mirepoix et la CC Haute Ariège. Pour autant, en valeur absolue la part des agriculteurs-exploitants est concentrée sur le nord du territoire et principalement sur la CC Arize-Lèze et la CC Portes Ariège Pyrénées. En revanche, la part des salariés agricoles se situent principalement sur la CC Portes Ariège Pyrénées, la CA Pays Foix Varilhes et la CC Pays de Mirepoix.

Tendance #11

Les signes officiels de qualité et d'origine : seule l'indication géographique protégée au 14/12/2014

L'**Appellation d'origine protégée** (AOP) désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

L'**Appellation d'origine contrôlée** (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français.

L'**Indication géographique protégée** (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

- Fromage : Tomme des Pyrénées
- Agneau de lait des Pyrénées
- Vins/Eaux de vie : IGP Ariège

Le **Label Rouge** identifie des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés.

L'**Agriculture Biologique** identifie un mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

Tendance #12

L'agriculture biologique une croissance continue et soutenue depuis plus de 10 ans

A l'échelle régionale

« La région Occitanie est la première région bio de France, avec 10 663 exploitations et 503 026 ha. L'année 2019 est une belle illustration de la croissance de la bio en région avec la certification du 10 000ème producteur bio.

En 10 ans, les surfaces bio d'Occitanie ont été multipliées par plus de trois, passant de 139 000 ha et 3 404 exploitations en 2019 à 503 000 ha et 10 663 exploitations en 2019.

La croissance est régulière depuis 4 ans, oscillant autour de + 10 % par an. Entre 2018 et 2019, les surfaces en bio ont augmenté de + 13 %. La bio d'Occitanie représente 23 % des exploitations bio de France et 16% de la SAU régionale.

Les surfaces en conversion ont augmenté de + 10 % pour atteindre 119 249 ha, dont 45 % en première année.

Les surfaces bio d'Occitanie sont occupées principalement par les surfaces fourragères. Les principales filières sont les grandes cultures, la viticulture et les légumes. »

CIVAM Bio Ariège | Février 2021

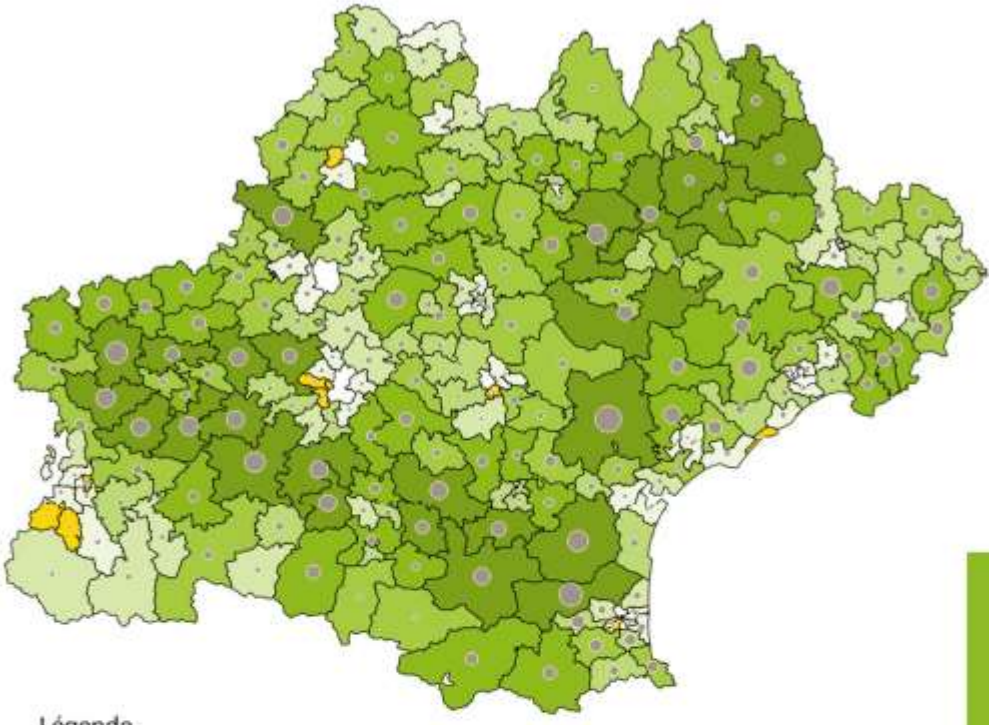

1ère région pour la **surface** en bio
1ère région française pour le **nombre d'exploitations** bio

Source: Agence Bio 2018

A l'échelle départementale

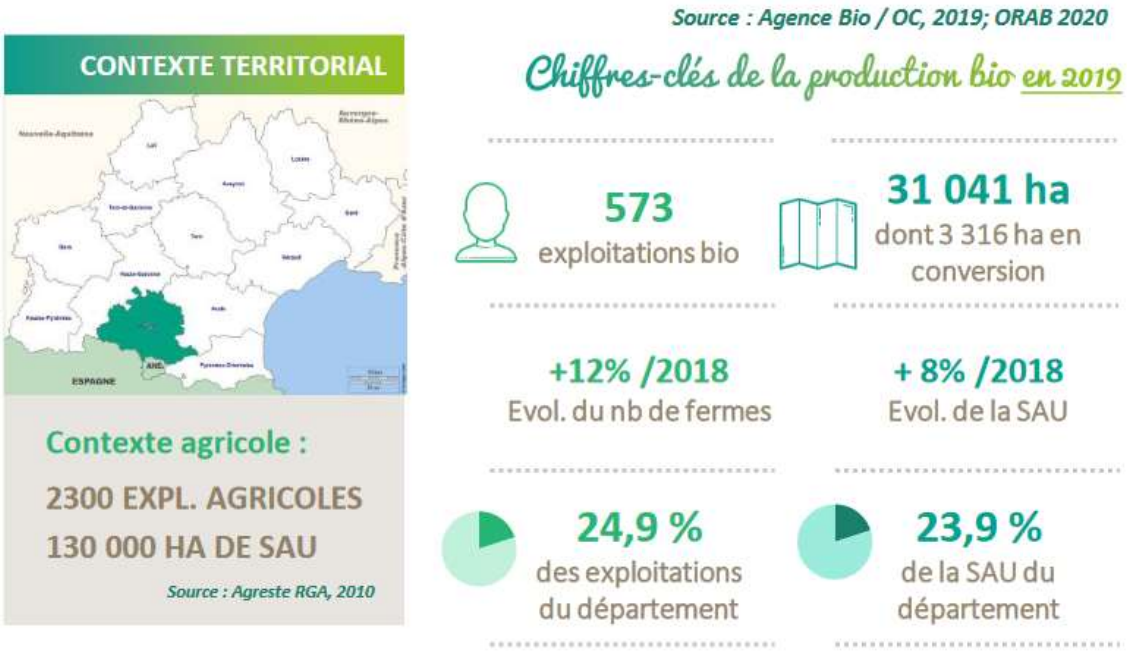

L'Ariège connaît une progression continue des surfaces et du nombre de producteurs Bio depuis 2008 et représente en 2019 23.9% de la SAU du département et 24.9% des exploitations agricoles du département, soit une progression annuelle de 12% des exploitations et de 8% de la SAU par rapport à 2018. Les surfaces Bio sont inégalement réparties du le territoire et l'on observe une plus forte concentration au Nord qu'au Sud du territoire. La commune de Mirepoix se distingue par le nombre d'hectares le plus important dédié à l'agriculture biologique.

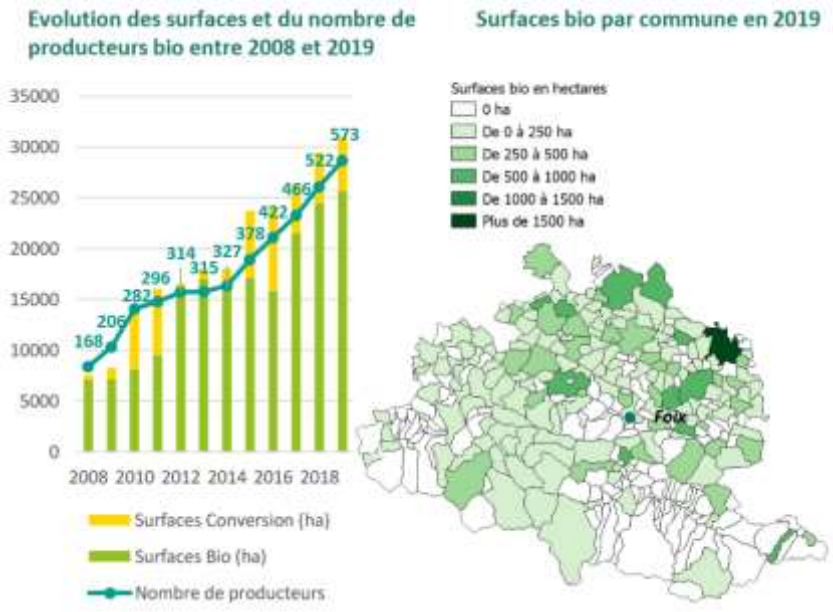

Les opérateurs de l'aval Bio se situent à proximité des producteurs Bio mais avec une plus forte concentration dans les pôles centraux de services que sont Pamiers, Foix et Lavelanet.

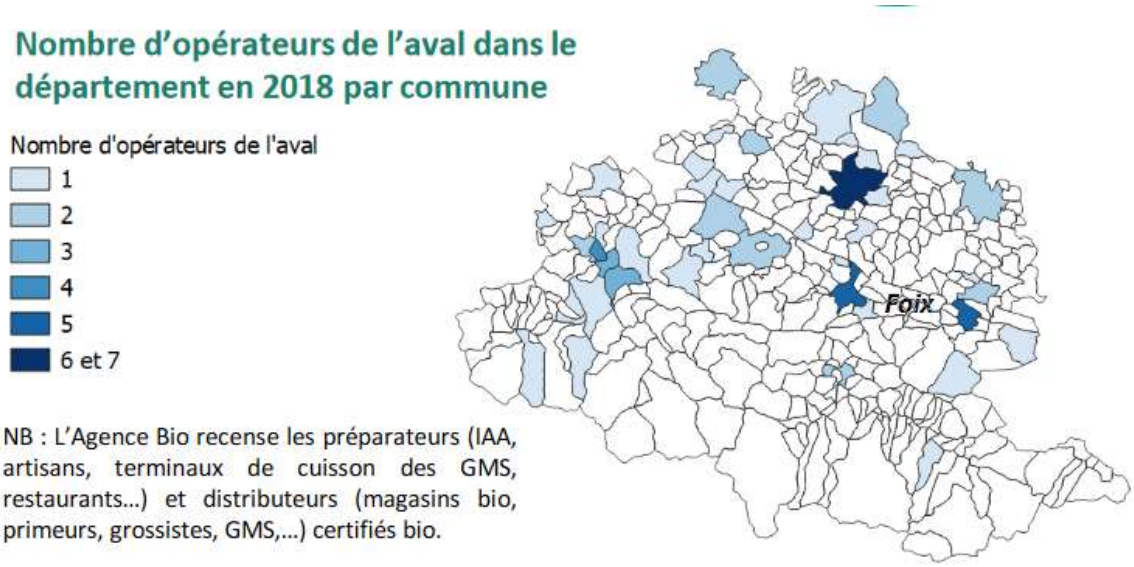

NB : L'Agence Bio recense les préparateurs (IAA, artisans, terminaux de cuisson des GMS, restaurants…) et distributeurs (magasins bio, primeurs, grossistes, GMS,…) certifiés bio.

A l'échelle du PETR de l'Ariège

382	Exploitations en agriculture biologique soit 29% des exploitations agricoles du PETR
21 678 ha	Certifiés en Bio
4 673 ha	En conversion
26 352 ha	Surfaces Bio totales soit 14.6% de la SAU du PETR

Agence Bio Occitanie | 2019

Le nombre d'exploitations Bio représente 29% des exploitations agricoles totales du PETR soit davantage que la moyenne départementale. En revanche, les surfaces Bio représentent seulement 14.6% de la SAU du PETR quand elle représente 23.9% de la SAU départementale. Plus d'exploitations Bio sur des surfaces agricoles utilisables plus réduites, situées essentiellement sur la partie Nord du périmètre du PETR.

A l'image des situations départementales et régionales, la majorité des surfaces Bio sont dédiées aux cultures fourragères et sont constituées de parcours enherbés. Ces surfaces toujours en herbe se situent majoritairement dans les zones des reliefs relativement importants. Ces surfaces escarpées difficilement valorisables sont mises à profit grâce à l'élevage extensif. L'élevage bio se concentre dans les zones de montagne mais représente une faible part de la production Bio du PETR marqué principalement par la production végétale des grandes cultures, des légumes frais, des fruits et autres productions végétales.

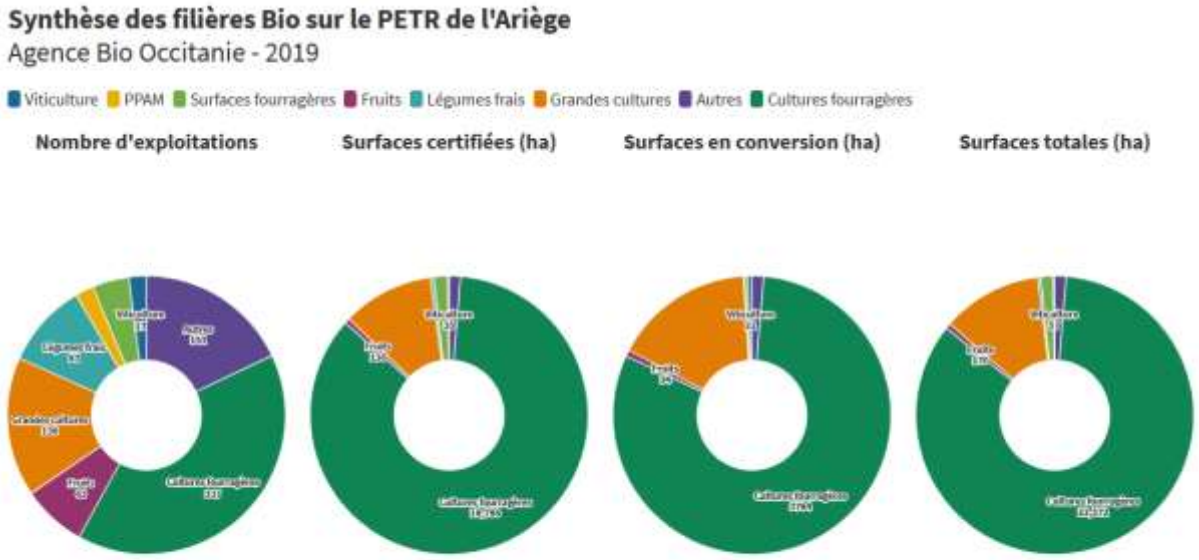

Tendance #13

En 12 ans, augmentation de la part des substances phytosanitaires dangereuses pour l'environnement

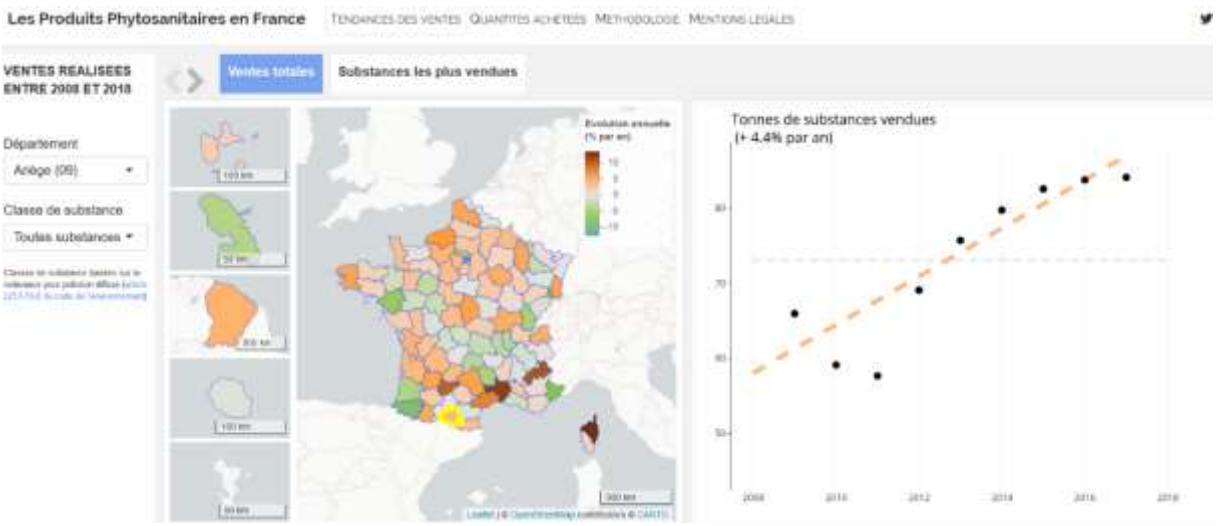

Ministère de la Transition écologique – Données statitistiques : http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/produits_phytopharmaceutiques/

Sur le département de l'Ariège, en 10 ans, entre 2008 et 2018, la part de substances phytosanitaires a crû de manière exponentielle de +4.4% par an. Cette évolution place l'Ariège parmi les départements français ayant le plus recourt aux produits phytosanitaires. Une donnée qu'il serait intéressant de mettre en relation avec le type de production agricole. Les départements présentant une mono-culture céréalière basée sur le blé et le maïs comme c'est le cas en Ariège ont-ils des taux d'évolution équivalents ?

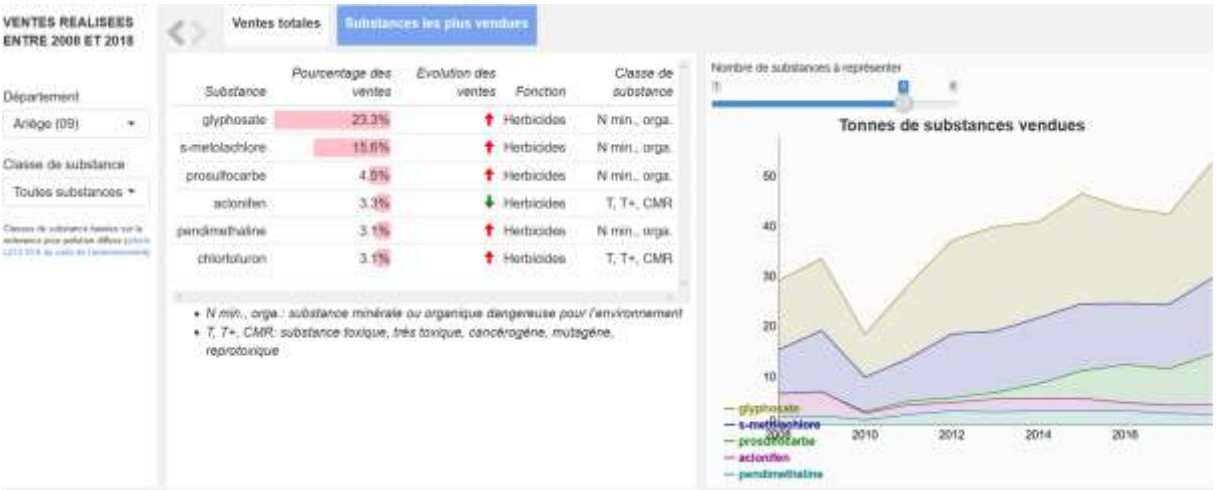

Ministère de la Transition écologique – Données statitistiques : http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/produits_phytopharmaceutiques/

Parmi les substances les plus vendues, la très grande majorité sont des herbicides (91%) : le glyphosate et le métolachlore, deux substances reconnues comme dangereuses pour l'environnement.

Ministère de la Transition écologique – Données statitistiques : http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/produits_phytopharmaceutiques/

Cependant, on observe que l'utilisation de ces substances en tonnes/hectares apparaît relativement plus faible que sur les autres départements français. Une analyse plus fine permettrait de mieux mesurer et comprendre ce phénomène.

Entre 2015 et 2018, l'Ariège a acheté 0.73 kg/hectare de substances.

Ministère de la Transition écologique – Données statitistiques : http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/produits_phytopharmaceutiques/

Tendance #14

L'agriculture forte contributrice à l'émission des Gaz à effet de serre : des adaptations au changement climatique possibles

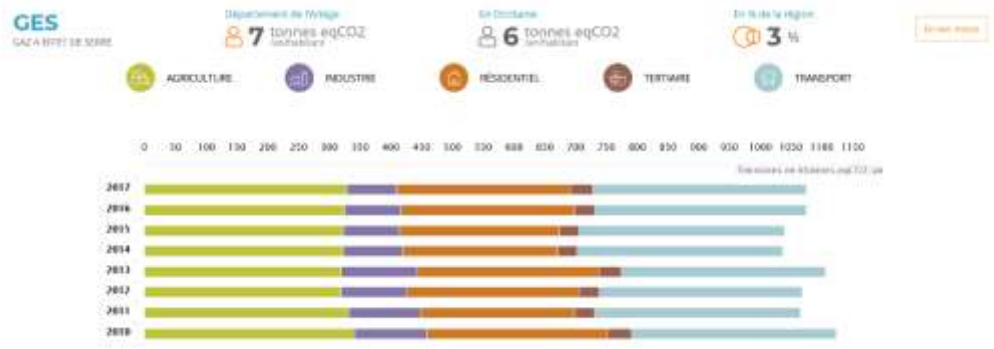

L'Ariège se distingue par des volumes de polluants aux GES supérieurs à la moyenne régionale, malgré une diminution globale de leurs volumes depuis 2010, tous secteurs confondus à l'exception du secteur agricole qui émet des volumes annuels de GES équivalents depuis 2010.

Le gouvernement français a publié en 2011 un Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Pour le secteur agricole, il comprend 5 actions à l'échelle nationale.

Le concept d'adaptation

La définition de l'adaptation a été affinée au rythme des rapports du GIEC.

La capacité d'adaptation est le degré d'ajustement d'un système à des changements climatiques (y compris la variabilité climatique et les extrêmes) afin d'atténuer les dommages potentiels, de tirer parti des opportunités ou de faire face aux conséquences.

Les possibilités d'adaptation sont nombreuses à l'heure actuelle, mais pour réduire la vulnérabilité au changement climatique futur il est impératif d'en élargir les approches possibles.

- **Adaptation** : **démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques.** Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences.

- **Adaptation autonome ou spontanée : adaptation en réponse à un aléa climatique vécu ou à ses effets, sans aucune préméditation explicite ou consciente et axée sur la lutte contre le changement climatique.**

- **Adaptation incrémentale :** mesures d'adaptation ayant pour objectif principal le maintien de la nature et de l'intégrité d'un système ou d'un processus à une échelle donnée.

- **Adaptation transformationnelle :** adaptation qui change les éléments fondamentaux d'un système en réponse au climat et à ses effets.

La mal-adaptation

On utilise également le concept de mal-adaptation pour désigner un **changement opéré dans les systèmes naturels ou humains qui font face au changement climatique et qui conduit (de manière non intentionnelle) à augmenter la vulnérabilité au lieu de la réduire**.

Une situation de mal-adaptation correspond à l'une des situations suivantes :

- **utilisation inefficace de ressources comparée à d'autres options d'utilisation** (par exemple, le recours massif à la climatisation au lieu de l'investissement dans l'isolation) ;
- **transfert incontrôlé de vulnérabilité :** d'un système à un autre, mais également d'une période à une autre ; réduction de la marge d'adaptation future (mesures qui limitent la flexibilité éventuelle, par exemple, plantation d'essences d'arbres à rotation longue) ;
- **erreur de calibrage :** sous-adaptation ou adaptation sous-optimale (par exemple, une digue de protection n'a pas été suffisamment rehaussée).

Dans le contexte d'incertitude de la prise de décision en matière de changement climatique, l'erreur de calibrage est un axe potentiel important de mal-adaptation.

Prendre la mesure du risque de mal-adaptation, c'est notamment privilégier le choix de stratégies « sans regret », qui permettent de réduire la vulnérabilité au changement climatique et qui gardent des avantages quelles que soient les évolutions climatiques.

Les activités de renforcement des capacités d'adaptation sont souvent considérées comme des mesures « sans regret » dans la mesure où elles rendent la société moins vulnérable à un ensemble de pressions (y compris à la variabilité climatique), quel que soit le niveau effectif du changement.

Ministère de la Transition écologique | Janvier 2021

Agriculture & adaptation aux changements climatiques | Réseau Action Climat

Le secteur de l'agriculture tient une place particulière dans les politiques publiques liées aux changements climatiques, à la fois en tant que :

- secteur contribuant au phénomène : l'agriculture participe pour 20,5% aux émissions de gaz à effet de serre en France en 2012, dont les émissions liées aux activités agricoles en dehors des utilisations énergétiques (18,2%) et les émissions liées à la consommation d'énergie (2,3%) ;
- activité ayant un potentiel de stockage de carbone : l'agriculture est un formidable puits de carbone potentiel : via les pratiques agricoles choisies, la présence d'arbres (haies, agroforesterie, etc) et le taux de matière organique dans les sols notamment permettent de séquestrer du carbone à plus ou moins long terme ;
- secteur produisant des substituts aux combustibles et matériaux fossiles (production d'énergie à partir de la biomasse par exemple) ;
- et enfin en tant que secteur affecté par les changements climatiques

Atouts et vulnérabilités des productions agricoles face aux changements climatiques – extraits choisis

Production agricole	Impacts positifs	Impacts négatifs	Pistes de solutions
Culture du blé	• Augmentation de la température permettant une anticipation des stades et un raccourcissement du cycle qui limitent un certain nombre de stress : gel d'épis, stress hydrique, etc. • Tendance à une augmentation du nombre de grains pour un grand nombre de sites. • Tendance à la diminution des maladies fongiques dans le futur proche et lointain.	• Diminution du confort hydrique. • Augmentation des risques d'échaudage dans les zones septentrionales.	• Possibilité d'amplifier le phénomène d'évitement par l'avancée des semis ou le choix de variétés précoces. • Mais le risque de gel d'épis constitue une des limites à la précocité ou à l'implantation du blé en altitude.
Maïs et Sorgho		• Raccourcissement de la période de remplissage des grains. • Augmentation du déficit hydrique climatique se traduisant par un supplément d'irrigation. • Évolution à la baisse des rendements moins marquée pour le sorgho.	• Allongement des cycles variétaux dans les zones nord. • Intégration du maïs au sein d'une rotation céréalière. • Relocalisation géographique et édaphique des cultures de maïs et de sorgho (limite nord de l'aire actuelle du maïs et nouvelles zones du nord-est ou d'altitude).
Prairie	• Allongement de la période de production. • Augmentation globale de l'ordre de 5 à 20% de la production fourragère d'ici à 2100.	• Diminution du rendement estival. • Dégradation des états hydriques et azotés des prairies et faible baisse tendancielle de la teneur en azote de la production pour le ray-grass.	• Adaptation de la conduite des prairies (fertilisation notamment). • Plus de reports et plus grande diversification de la production fourragère (autres espèces herbacées, légumineuses, sorgho…). • Révision des calendriers de mise à l'herbe et de la gestion de la reproduction du troupeau.
Colza	• Diminution puis disparition des risques de gel létaux pendant l'hiver pour les sites du nord-est et du centre-est qui deviennent terres d'accueil pour la culture.	• Forte sensibilité aux sécheresse de début de cycle, entrainant des difficultés à l'installation de la culture et un déficit d'absorption azotée.	• Utilisation de variétés à montaison rapide. • Retardement des semis et utilisation d'irrigations de complément ponctuelles.
Tournesol	• Réaction plutôt bonne aux changements climatiques (équilibre entre impacts négatifs et positifs). • Les effets positifs de l'augmentation en co2 de l'atmosphère compensent les effets négatifs du stress hydrique.	• Sensibilité à l'augmentation de la variabilité interannuelle (sécheresses pendant la phase végétative en particulier).	• Choix de variétés à cycle long et avancé des semis.
Vigne	• Progression des sites viticoles vers le nord.	• Conséquences nettes sur la phénologie de la culture ; avancée du cycle de culture de 20 à 40 jours avec des conséquences négatives sur la qualité du raisin dues à une augmentation forte de la température lors des périodes de maturation.	• Globalement, difficulté d'éviter les impacts négatifs des changements climatiques pour la phénologie et les conditions de maturation. • Évolution des techniques de culture (coteaux exposés au nord, abandon de l'effeuillage, etc.), Choix de variétés.
Agriculture biologique en grande culture	• L'agriculture biologique ne semble pas devoir être défavorisée par les changements climatiques dans le cadre de rotations mixtes céréales-fourrages. • Augmentation probable des rendements. • Augmentation sensible de la teneur en protéines des blés bio dans les zones céréalières du nord.	• Augmentation de la variabilité interannuelle fragilisant l'agriculture biologique dans les conditions contraignantes de sol et de climat.	

ÉTUDES DE CAS	OPTIONS D'ADAPTATION			
Cultures industrielles dans la Somme	Utiliser de nouvelles variétés pour esquiver le risque d'échaudage	Mettre en place de l'irrigation d'appoint	Développer des pratiques d'agriculture de conservation en lien avec des sauts technologiques de désherbage	
Polyculture-élevage dans la Meuse	Maintenir la production fourragère en optimisant les techniques culturales	Intensifier la production laitière et développer la méthanisation par le recours accru au maïs	Diversifier les assolements et augmenter l'autonomie en protéines	Abandonner la production laitière pour privilégier les cultures de vente, dont le maïs grain
Bovin lait dans les Côtes d'Armor	Valoriser le surplus hivernal d'herbe et ensiler une partie des céréales pour compléter la ressource fourragère	Développer les cultures fourragères résistantes à la sécheresse, comme les prairies multi-spécifiques	Diminuer la spécialisation laitière par le développement des cultures de vente céréalières	
Grandes cultures dans le Cher	Esquiver le stress hydrique en décalant le cycle des cultures et introduire des cultures dérobées	Développer l'irrigation pour accroître les rendements	Améliorer la résilience en diversifiant les cultures et en adoptant des techniques de conservation des sols	
Viticultures dans le Beaujolais	Compenser une partie des effets du changement climatique par les pratiques culturales	Miser sur les rendements avec le développement de l'irrigation	Changer de cépage pour une variété adaptée au stress hydrique au détriment de l'AOC	Réorientation vers d'autres cultures (fruits secs, cultures énergétiques) voire boisement
Bovin allaitant dans la Creuse	Mettre en place deux périodes de vêlage pour résoudre le déficit d'herbe en été	Introduire des cultures fourragères à stock pour faire face aux aléas climatiques	Développer et réorienter l'élevage (engraissement ou production laitière) avec le maïs irrigué	Extensifier l'élevage et développer une production sous signe de qualité
Maïs irrigué dans les landes	Augmenter les rendements en utilisant de nouvelles variétés et en mobilisant davantage d'eau	Diversifier l'assolement face à la contrainte hydrique et réserver l'irrigation aux cultures rémunératrices	Abandon de la production de maïs et réorientation vers des cultures économes ou des usages non agricoles	
Arboriculture fruitière dans le Vaucluse	Investir dans l'irrigation de précision sans changer l'orientation principale	Améliorer la résilience aux aléas climatiques en adaptant la conduite du verger et en renforçant la part du blé	Adaptation faible du verger, difficultés majeures et potentielle disparition de l'exploitation	
Ovin viande dans les Hautes-Pyrénées	Mieux valoriser les estives par la maîtrise accrue de la production	Vers un élevage hors sol en plaine pour pallier le manque d'herbe en hiver	Réorientation vers l'élevage bovin extensif (ranching) face à l'augmentation du prix des céréales	

		Scénario 1- Métropolisation et consumérisme	**Scénario 2** - Libéralisation et priorité à la production	**Scénario 3** - Mosaïque de territoires et d'acteurs	**Scénario 4** - Transition énergétique et environnementale
Productions végétales	Cultures industrielles (Somme) N° 1	CI2. Mettre en place de l'irrigation d'appoint	CI2. Mettre en place de l'irrigation d'appoint	CI2. Mettre en place de l'irrigation d'appoint	CI3. Développer des pratiques d'agriculture de conservation
	Grandes cultures n°5	GC2. Développer l'irrigation pour accroître les rendements	GC2. Développer l'irrigation pour accroître les rendements	GC1. Esquiver le stress hydrique en décalant le cycle des cultures et introduire des cultures dérobées	GC3. Améliorer la résilience en diversifiant les cultures et en adoptant des techniques de conservation
	Viticulture (Beaujolais) n°7	V3. Changer de cépage pour une variété adaptée au stress hydrique au détriment de l'AOC	V2. Miser sur les rendements avec le développement de l'irrigation	V3. Changer de cépage pour une variété adaptée au stress hydrique au détriment de l'AOC	V4. Réorientation vers d'autres cultures (fruits secs, cultures énergétiques) voire boisement
			V3. Changer de cépage pour une variété adaptée secs, cultures énergétiques) voire boisement au stress hydrique au détriment de l'AOC	V4. Réorientation vers d'autres cultures (fruits secs, cultures énergétiques) voire boisement	
	Maïs (Landes) n°11	M2. Diversifier l'assolement face à la contrainte hydrique et réserver l'irrigation aux cultures rémunératrices	M1. Augmenter les rendements en utilisant de nouvelles variétés et en mobilisant davantage d'eau	M3. Abandon de la production de maïs et réorientation vers des cultures économes ou des usages non agricoles	M3. Abandon de la production de maïs et réorientation vers des cultures économes ou des usages non agricoles
	Arboriculture (Vaucluse) n°12	A1. Investir dans l'irrigation de précision sans changer l'orientation principale	A3. Adaptation faible du verger, difficultés majeures et potentielle disparition de l'exploitation	A2. Améliorer la résilience aux aléas climatiques en adaptant la conduite du verger et en renforçant la part du blé	A2. Améliorer la résilience aux aléas climatiques en adaptant la conduite du verger et en renforçant la part du blé
Productions animales	Polyculture élevage (Meuse) N° 2	PE1. Maintenir la production fourragère en optimisant les techniques culturales	PE4. Abandonner la production laitière pour privilégier les cultures de vente, dont le maïs grain	PE2. Intensifier la production laitière et développer la méthanisation par le recours accru au maïs	PE3. Diversifier les assolements et augmenter l'autonomie en protéines
	Bovin lait (Côtes-d'Armor) N° 3	BL1. Valoriser le surplus hivernal d'herbe et ensiler une partie des céréales pour compléter la ressource fourragère	BL3. Diminuer la spécialisation laitière par le développement des cultures de vente céréalières	BL3. Diminuer la spécialisation laitière par le développement des cultures de vente céréalières	BL2. Développer les cultures fourragères résistantes à la sécheresse, comme les prairies multi-spécifiques
	Bovins allaitant (Creuse) N° 9	BA1. Mettre en place deux périodes de vêlage pour résoudre le déficit d'herbe en été	BA2. Introduire des cultures fourragères à stocks pour faire face aux aléas climatiques	BA3. Développer et réorienter l'élevage (engraissement ou production laitière) avec le maïs irrigué	BA4. Extensifier l'élevage et développer une production sous signe de qualité
	Ovin viande (Hautes-Pyrénées) N° 14	O1. Mieux valoriser les estives par la maîtrise accrue de la reproduction	O3. Réorientation vers l'élevage bovin extensif (ranching) face à l'augmentation du prix des céréales	O2. Vers un élevage hors sol en plaine pour pallier le manque d'herbe en hiver	O1. Mieux valoriser les estives par la maîtrise accrue de la reproduction
					O3. Réorientation vers l'élevage bovin extensif (ranching) face à l'augmentation du prix des céréales

Code couleur	Efficience	Substitution	Reconception	Abandon de production, disparition d'activité

CONCLUSION | *Agriculture & alimentation*

Le PETR de l'Ariège, regroupant sept des huit intercommunalités de l'Ariège : CC Arize-Lèze, CC des Portes Ariège-Pyrénées, CA Pays de Foix-Varilhes, CC Pays de Mirepoix, CC Pays d'Olmes, CC Pays de Tarascon et CC Haute-Ariège, et porte depuis 2021, au nom de toutes ses intercommunalités adhérentes, la candidature au label national « Projet Alimentaire Territorial ».

Prévu dans la Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art. 39), le projet alimentaire territorial est élaboré de manière concertée à l'initiative des acteurs du territoire. Il s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. Son objectif est de développer et de structurer l'économie agricole et alimentaire locale, de la production à la consommation, et ainsi de favoriser le maintien et le partage de la valeur économique sur le territoire.

Le PAT peut traiter de thématiques différentes d'un territoire à l'autre, en fonction de leurs spécificités (taille, production, dynamique d'acteurs) et du porteur de projet (son champ de compétences, sa capacité de diffusion). Le Réseau National des PAT distingue six grands champs ou domaines d'un projet alimentaire territorial ou d'une autre politique alimentaire territoriale : urbanisme & aménagement du territoire, économie alimentaire, culture & gastronomie, nutrition & santé, accessibilité sociale, environnement.

Dans le cadre de sa candidature au label national « Projet Alimentaire Territorial », le PETR devra, à l'instar des communautés des communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes déjà labellisées, réaliser un diagnostic partagé sur l'ensemble de son territoire. Ce diagnostic réalisé de manière partenariale avec les acteurs de la production, de la consommation, de la transformation, de la distribution ainsi que l'ensemble des partenaires associés travaillant sur les six champs précédemment cités, devra offrir une vision partagée du profil agricole et alimentaire territorial.

Ce diagnostic approfondi devra permettre de construire sur la base des connaissances et des données accumulées, propres à chaque territoire, des pistes d'actions visant la mise en place d'une politique alimentaire locale. Cette dernière doit s'attacher à reconnaître et relier toutes les initiatives dispersées, compartimentées d'un territoire afin de structurer une stratégie globale basée sur une nouvelle gouvernance.

Pour préparer un plan d'action, plusieurs étapes seront nécessaires : la capitalisation des idées et des besoins exprimés par les acteurs du territoire lors des entretiens, la mise en place d'une instance de gouvernance et de co-construction locale, l'élaboration et la validation d'un document d'orientation politique, la co-construction d'un programme pluriannuel d'actions, l'intégration de la politique alimentaire aux projets de territoire. Cette étape doit permettre de rédiger une feuille de route co-construite et validée par tous les acteurs. Elle définit alors à la fois une vision territoriale et les objectifs chiffrés (ou non) pour un système alimentaire durable, les sous axes de travail et les actions à court, moyen et long terme portées par un ou plusieurs acteurs du territoire.

La candidature au Projet Alimentaire Territorial du PETR de l'Ariège s'articule avec deux démarches actuellement en cours : la révision du projet de territoire du PETR et la mise en œuvre d'actions de

sensibilisation autour de la transition écologique dans le cadre de l'appel à projets national porté par l'ADEME « Mobelusacteurs ».

Lors de l'atelier prospective sur l'alimentation et l'agriculture locales qui sera organisé en mai 2021, dans le cadre de la journée de concertation sur la révision du projet de territoire, il conviendra d'accompagner les acteurs présents à partager les informations à notre disposition concernant le label PAT et identifier avec eux la gouvernance et la méthodologie d'action qui sera la notre tout au long du processus de labellisation et plus tard, lors du processus de mise en œuvre. Plus précisément, il s'agira de : cartographier les acteurs parties-prenantes du système alimentaire territorial, élaborer le cahier des charges destiné à recruter un bureau d'études pour nous accompagner dans l'élaboration d'un diagnostic partagé, identifier les différentes étapes du processus de diagnostic et de mise en œuvre des actions de niveau 1.

Cependant, avant même la réalisation d'un diagnostic approfondi, le PETR de l'Ariège est en mesure d'offrir une première image de la situation de la production agricole locale sur son périmètre et d'aider à la réflexion autour d'un cahier des charges.

Une surface agricole utile en diminution qui s'accompagne de formes d'exploitation plus petites.

La SAU a fortement diminuée au cours des deux dernières décennies notamment dans les secteurs enclavés des zones de montagne alors qu'elle a connu une évolution positive autour de l'agglomération de Foix, qui fait figure d'exception au sein du PETR. Cette évolution négative s'est accompagnée d'une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016 à l'image de la situation départementale, régionale et nationale pour atteindre en 2016, le nombre de 1312 exploitations agricoles soit 65% des exploitations agricoles ariégeoises. La structure des exploitations change également. Les moyennes et grandes exploitations du Nord du territoire, situées sur les intercommunalités des Portes Ariège Pyrénées, de l'Arize-Lèze et du Pays de Mirepoix, ont tendance à reculer, même si leur pourcentage d'évolution entre 2000 et 2010 reste relativement stable passant de 48% des exploitations totales en 2000 à 49% en 2010, leur densité géographique a fortement diminué en 10 ans. Des exploitations plus petites, des surfaces agricoles utiles qui se réduisent, des exploitants-agricoles plus jeunes, de moins de 40 ans dont 40% de femmes, s'installant en zones de montagne et contribuant au développement de l'agriculture biologique qui représente désormais 29% des exploitations locales, voici les principales tendances observables sur le territoire.

En termes de production et de pratiques agricoles locales,

nous observons très peu d'évolution au cours des 20 dernières années. L'agriculture locale est essentiellement une agriculture d'élevage destinée à l'abattage et à la production de viande d'où l'importance des surfaces toujours en herbe sur le territoire. La production animale est dominée par l'élevage bovin et ovin même s'il est intéressant de noter une progression de l'élevage caprin et en revanche la quasi disparition de l'élevage porcin. La production laitière même si non dominante est une pratique agricole bien ancrée. Il s'agit essentiellement d'une production du lait de vache malgré une chute de production observable depuis les années 2000. Une chute amortie par le maintien de livraisons industrielles dont la chute a été moins forte. Entre 30% et 45% de la production laitière ariégeoise (vache, brebis, chèvre) est destinée aux livraisons industrielles qui sont donc une composante importante du modèle économique du producteur de lait. Nous pouvons noter que la production de lait de chèvre connaît une hausse et que le niveau de production de lait de brebis reste quasiment inchangé depuis 20 ans et reste majoritairement une production labellisée AB. La CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Arize Lèze et la CA Pays Foix Varilhes sont les trois intercommunalités présentant les plus importants cheptels du territoire.

La production végétale des territoires d'Ariège se distinguent également par une faible diversité de l'offre au profit de la culture céréalière (blé et maïs). Une tendance qui n'évolue pas depuis 10 ans et qui reste très ancrée dans les pratiques agricoles locales. Une analyse plus approfondie permettrait de mieux analyser cette tendance par micro-territoire. Cependant, il est intéressant de noter quelques évolutions. Notamment, bien que non dominant, le maraîchage est marqué par une évolution importante en faveur de la production de légumes secs (monoculture marquée des lentilles et dans une moindre mesure des haricots secs et pois secs) depuis un peu moins de 10 ans. Les semences et plants divers ainsi que les légumes frais font partie des deux autres catégories de légumes produites dont la part tend à augmenter. Parmi les légumes frais, on retiendra l'importance et une relative stabilité au cours des 20 dernières années de la place de certaines variétés : asperge, salade, radis, haricots verts, courges, fraises, poireaux, épinards, carottes. Seule est à noter la chute de la production de tomates au cours des dix dernières années. Enfin, plus de 42 000 hectares des surfaces de l'Ariège sont consacrées à la culture viticole soit une augmentation de 16.67% en 8 ans. Ces surfaces sont souvent des surfaces labellisées AB tout comme les surfaces d'arbres fruitiers qui bien que très minoritaires sont des surfaces qui évoluent peu depuis 2015 et sont souvent des productions labellisées AB. Il s'agit ici principalement des productions de pommes et de certains fruits à coque (noisettes, noix, châtaignes).

Plus de salariés au Nord, et plus de chefs d'exploitation au Sud, la part des agriculteurs-exploitants dans la population totale du PETR de l'Ariège après une diminution entre 2007 et 2012 se maintient à 1.5% entre 2012-2017. Au regard de l'augmentation du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole depuis 2017, il est possible que cette part soit désormais plus importante. Ainsi 79 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole se sont installés en Ariège 2016 contre 64 en 2015 soit une augmentation de 23.44% en seulement 12 mois et dont 40% sont des femmes. La plupart des installations sont des entreprises agricoles sociétaires et non pas individuelles sur les secteurs de montagne et de haute-montagne. Et 70% le sont à titre exclusif. Entre 2015 et 2016, aucune installation en Plaine n'a été recensée. 76% des agriculteurs nouvellement installés en 2016 a moins de 40 ans contre 63% en 2015. Les installations semblent poursuivre les pratiques agricoles à l'œuvre sur le territoire historiquement en faveur de la production de viande bovine et ovine ainsi que des grandes cultures céréalières. Il est important de noter que la part des agriculteurs-exploitants dans la population totale est plus forte sur la CC Arize-Lèze et dans une moindre mesure sur la CC Pays de Mirepoix et la CC Haute Ariège. Pour autant, en valeur absolue la part des agriculteurs-exploitants est concentrée sur le nord du territoire et principalement sur la CC Arize-Lèze et la CC Portes Ariège Pyrénées. En revanche, la part des salariés agricoles se situent principalement sur la CC Portes Ariège Pyrénées, la CA Pays Foix Varilhes et la CC Pays de Mirepoix.

Un sujet mériterait une analyse plus approfondie : la certification des productions locales. L'Ariège ne compte que deux types de labellisation à l'heure où les pratiques des consommateurs se tournent vers des produits de qualité capables d'offrir une transparence et un traçage : Agriculture Biologique et Indication Géographique Protégée pour la tomme des Pyrénées, l'agneau des Pyrénées et les vins & spiritueux.

L'agriculture biologique représente 14.6% de la SAU du PETR quand elle représente 23.9% de la SAU départementale quand le nombre d'exploitations Bio représente 29% des exploitations agricoles totales du PETR soit davantage que la moyenne départementale. On observe une évolution vers plus d'exploitations Bio sur des surfaces agricoles utilisables plus réduites, situées essentiellement sur la

partie Nord du périmètre du PETR. La commune de Mirepoix se distingue par le nombre d'hectares le plus important dédié à l'agriculture biologique. En définitive, on observe une lente mais réelle évolution des pratiques agricoles ariégeoises en faveur d'exploitations plus réduites, tournées vers des pratiques écologiques moins intensives et sur des productions qui ouvrent de nouvelles perspectives pour un système alimentaire territorial plus équilibré

A l'image des situations départementales et régionales, la majorité des surfaces Bio sont dédiées aux cultures fourragères et sont constituées de parcours enherbés. Ces surfaces toujours en herbe se situent majoritairement dans les zones des reliefs relativement importants. Ces surfaces escarpées difficilement valorisables sont mises à profit grâce à l'élevage extensif. L'élevage bio se concentre dans les zones de montagne mais représente une faible part de la production Bio du PETR marqué principalement par la production végétale des grandes cultures, des légumes frais, des fruits et autres productions végétales.

Cette première photographie de l'agriculture locale, qui reste à confirmer et à améliorer avec les témoignages d'acteurs et les analyses d'experts, laisse entrevoir une lente mais réelle évolution des pratiques agricoles ariégeoises en faveur d'exploitations plus réduites, tournées vers des pratiques écologiques moins intensives et sur des productions jusqu'à aujourd'hui relativement anecdotiques comme le maraîchage, les fruits, le lait de brebis ou le vin, et qui ouvre de nouvelles perspectives pour un système alimentaire territorial plus équilibré. Cette reconfiguration apparaît plus forte au Nord et à l'Est du territoire, la Haute-Ariège semble peu concernée par ces évolutions alors même que les nouvelles installations se font principalement sur sa zone de montagne.

ANALYSE | *swot*

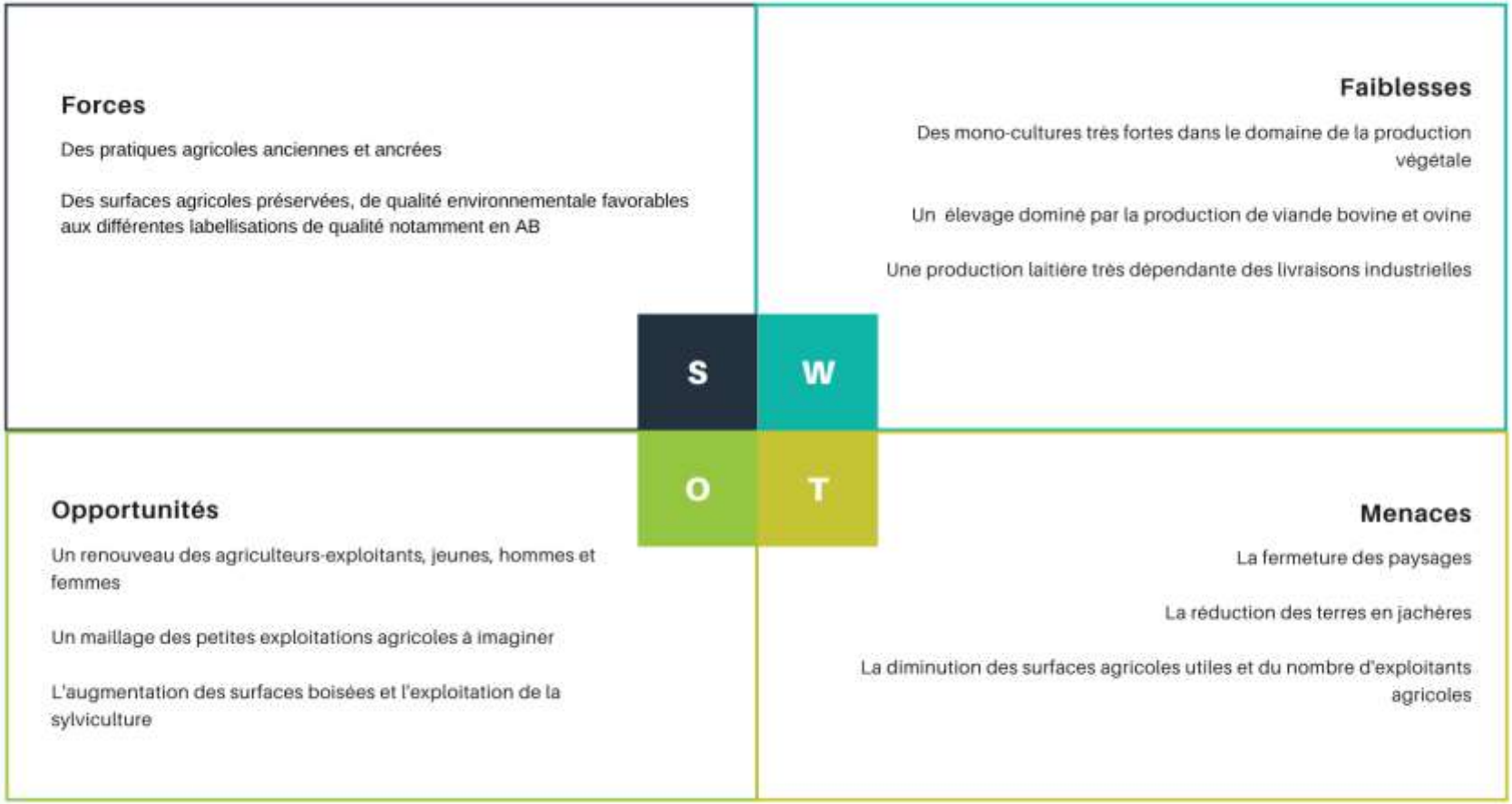

DIAGNOSTIC COMPARE | *tendances par EPCI*

Projet alimentaire territorial		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Action #1	Une méthodologie à co-construire : élaborer une cartographie interdisciplinaire des acteurs du territoire parties-prenantes du futur système alimentaire territorial							
Action #2	Elaborer un diagnostic alimentaire du territoire pour comprendre et analyser les dynamiques alimentaires locales							
Action #3	Définir une méthodologie partagée							

PETR ARIEGE PYRENEES

Tendances | Agriculture		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Tendance #1	Une évolution négative de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 2000 et 2010 plus forte que la tendance nationale et plus marquée dans les zones de montagne							
Tendance #2	Une évolution négative de la Production Brute Standard (PBS) entre 2000 et 2010 plus forte que la tendance nationale et plus marquée à l'Est du territoire							
Tendance #3	Une concentration des moyennes et grandes exploitations agricoles qui se poursuit au Nord du territoire malgré une baisse de leur nombre tota							
Tendance #4	Une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016 sur le territoire du PETR à l'image de la situation départementale, régionale et nationale							
Tendance #5	A l'échelle départementale, une prédominance de la culture céréalière (blé et maïs) et des oléagineux (tournesol et colza) ancrée dans les pratiques agricoles locales depuis plus de 20 ans							
Tendance #6	Une part très faible de productions fruitières centrée sur les pommes, les noix et les noisettes							
Tendance #7	lantes aromatiques et médicinales : une part des superficies en chute depuis 2015, inférieure à 5 hectares et une production anecdotique							
Tendance #8	Une part croissante et continue des surfaces dédiées à la production viticole depuis 2009							
Tendance #9	Une production animale dominée par l'élevage bovin et ovin ancrée dans les pratiques depuis plus de 20 ans au bénéfice de la production de viande, la part de la production laitière ne cessant de chuter depuis 2000							
Tendance #10	Après une chute continue du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole depuis 2006, une augmentation rapide depuis 2017 majoritairement des jeunes de moins de 40 ans qui choisissent de s'installer en zone de montagne							
Tendance #11	Les signes officiels de qualité et d'origine : seule l'indication géographique protégée au 14/12/2014							
Tendance #12	L'agriculture biologique une croissance continue et soutenue depuis plus de 10 ans							

Ce que nous avions proposé d’aborder dans cet atelier

Atelier "Alimentation" | Responsable: Sébastien

Thème: alimentation

Enjeux abordés dans cet atelier :

- économie agricole
- restauration collective
- justice sociale | santé
- circuits courts

ENJEUX | *à co-définir, décliner et prioriser*

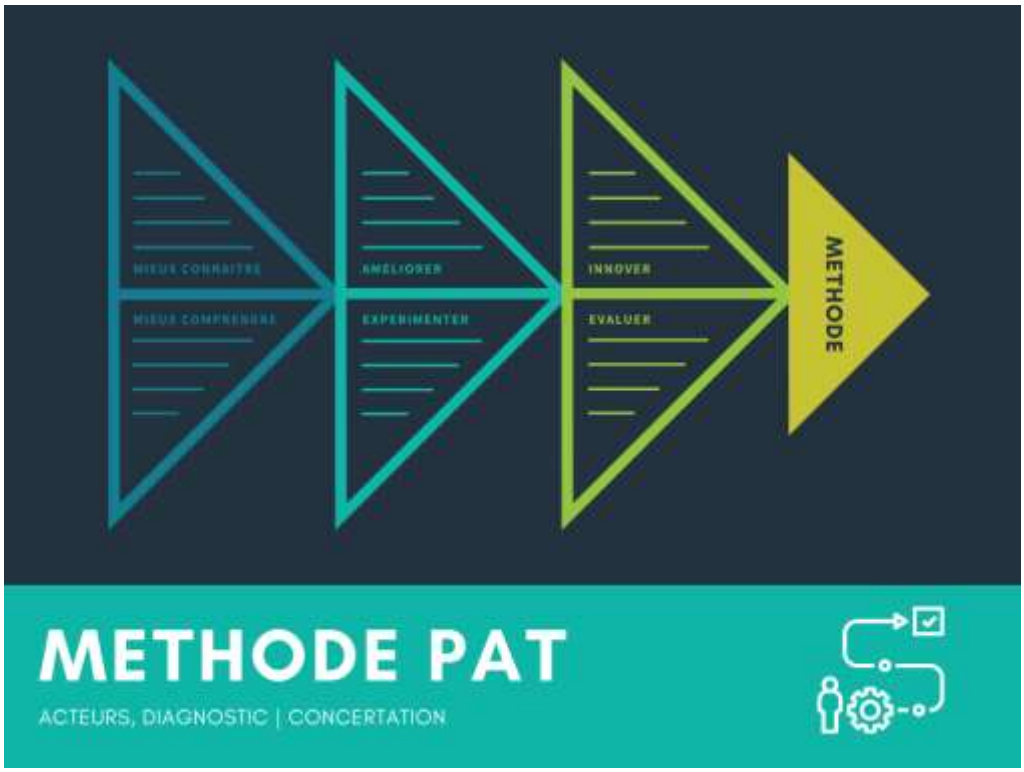

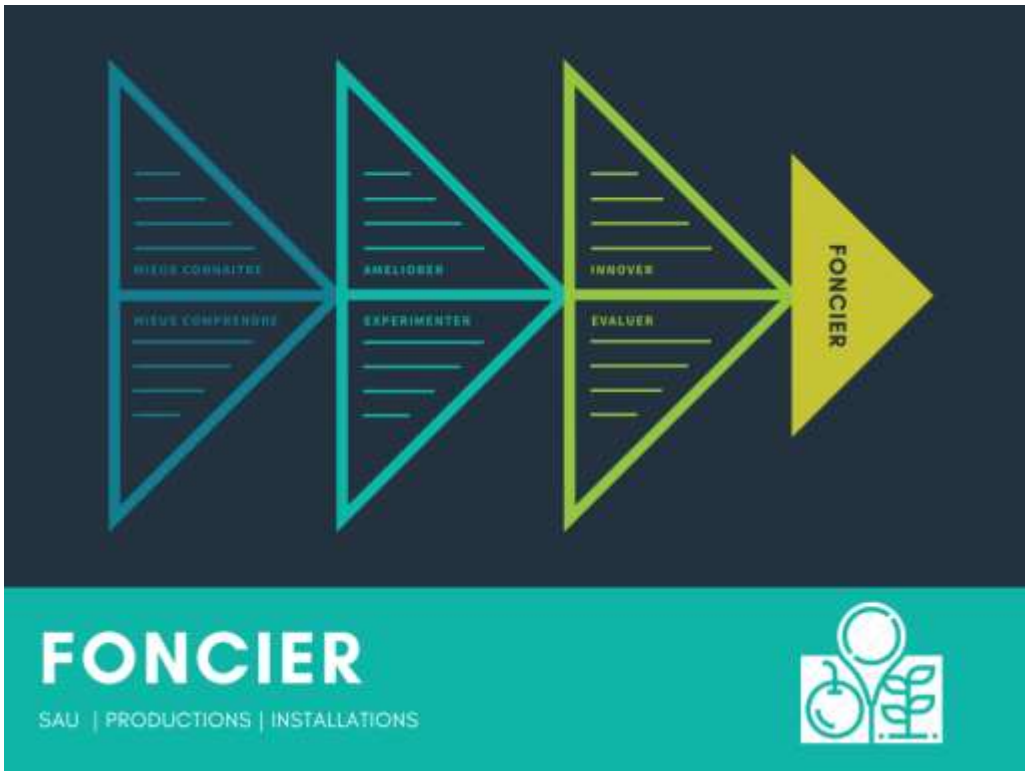

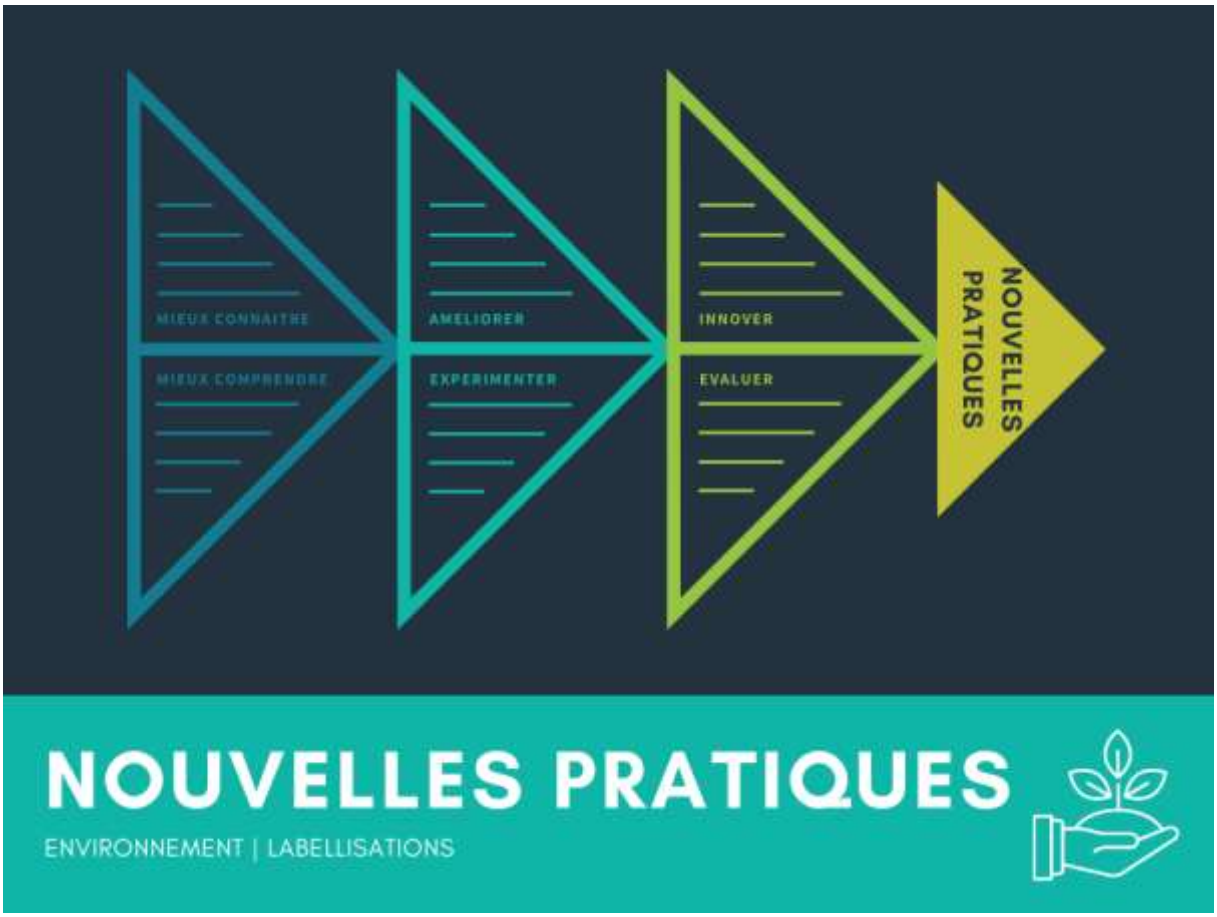
MIEUX CONNAITRE
MIEUX COMPRENDRE
AMELIORER
EXPERIMENTER
INNOVER
EVALUER
NOUVELLES PRATIQUES
NOUVELLES PRATIQUES
ENVIRONNEMENT | LABELLISATIONS

THEMATIQUES | *associées*

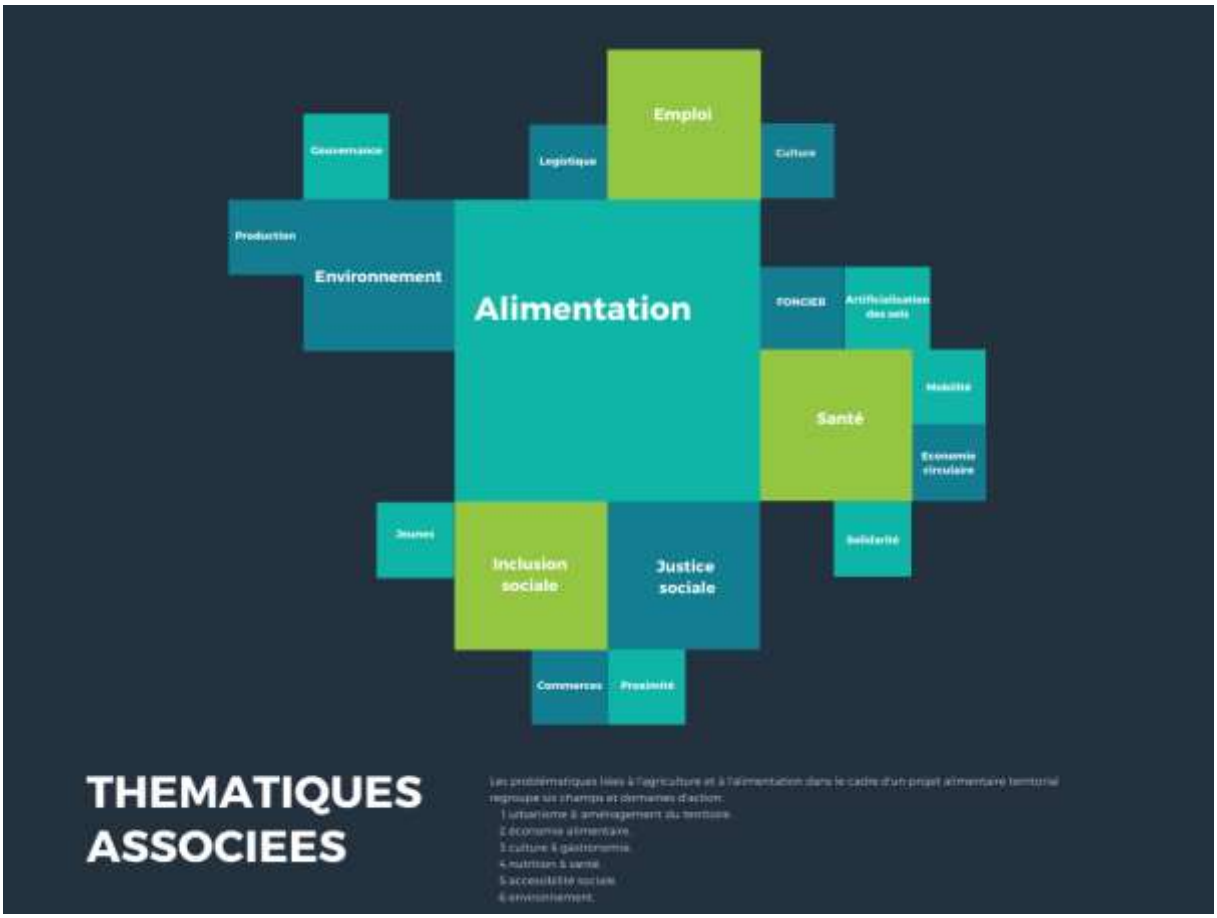

POUR ALLER PLUS LOIN | *Documentation*